OCcccc699

LE POISSON DANS LES REGIONS D'OUSSOUYE ET DE BIGNONA

EVALUATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES PÊCHES ARTISANALES EN BASSE CASAMANCE

AOUT 1984

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE
B.P. 2241 DAKAR SENEGAL

EQUIPE AYANT REALISE CETTE ETUDE

CHERCHEURS :

- Christian CHABOUD, économiste de l'ORSTOM en service au CRODT/ISRA
- Moustapha KEBE, économiste de l'ISRA affect.6 au CRODT/ISRA
  responsable de l'étude

avec la collaboration de

- Marie Christine CORMIER, géographe de l'ORSTOM en service au CRODT/ISRA
- Maritew Chimère DIAW, sociologue de l'ISRA affecté au CRODT/ISRA

TECHNICIENS DU CRODT :

- Madiabel DIOP, responsable du codage et de la saisie des données de socio-économie
- Mandiémé FAYE, responsable des enquêtes en socio-économie.
- Alphousseynie DIATTA, chargé des enquêtes socio-économiques en Casamance

SECRETARIAT, DACTYLOGRAPHIE

- Mademoiselle NDIAYE
- Madame COULIBALY

SOMMA I R E

PRESENTATION	PAGE
1. CONTENU DE L'ETUDE	5
2. DEROULEMENT	5
3. REMERCIEMENTS	6
1. LES POINTS DE DEBARQUEMENT	7
1. Parc piroguier, type: de pêche et population de pêcheurs	7
1.1. Infrastructures et moyens d'accès dans les différents centres de débarquement	7
1.2. Parc piroguier et type de pêche	8
1.3. Population de pêcheurs	9
2. Estimation des débarquements	10
II. BTLAN DE LA ZONE EN POISSON	30
1. Consommation dans la zone du projet	30
1.1. Aspects nutritionnels	32
1.2. L'autoconsommation des pêcheurs	32
1.3. La consommation locale	33
1.4. Le marché hôtelier	33
1.5. La transformation artisanale	33
2. Commercialisation actuelle du poisson	34
2.1. Les marchés de la Casamance	34
2.2. Le mareyage frais hors de la zone du projet	40
2.3. Les acteurs du mareyage	41
2.4. Les coûts du mareyage	46
2.5. Commercialisation du poisson transformé	47
2.6. Les prix pratiqués	49
III. ESSAI D'ESTIMATION DE L'IMPACT DU PROJET ET DES POSSIBILITES D'ECOULEMENT	67
1. L'augmentation des prises et les principaux goulots d'étranglement	67
2. L'évolution du marché casamançais à l'horizon 1990	68
2.1. Evolution de la population	68
2.2 Evolution de la consommation	68
3. Les possibilités du développement du mareyage vers les autres régions	69
3.1 Problèmes de concurrence sur les marchés dakarois	69
3.2 Problèmes de concurrence sur les autres marchés de la Casamance	70
4. Evolution du marche hôtelier	70
5. La transformation artisanale : débouche indispensable.	71
LISTE DES TABLEAUX	74
LISTE DES FIGURES	76

PAGE

BIBLIOGRAPHIE 77

ANNEXE 1.- Présentation des pêcheurs maritimes en Casamance 80

ANNEXE 2.- Note sur les systèmes de part utilisés par les pêcheurs de la Côte Atlantique casamançaise. 88

PRESENTATION

1. CONTENU DE L'ETUDE

L'étude avait pour but l'évaluation du projet de développement intégré des pêches artisanales en Basse Casamance en relation avec le C.E.A.S.M.(1)

La réalisation prochaine de bases de pêche disposant de moyens de conservation et d'évacuation du poisson va s'inscrire dans un contexte économique et social existant et le projet risque à la fois d'être lie à ce contexte et de le perturber. Il importe donc de mieux connaître les agents, les structures et les modalités de la commercialisation du poisson, pour permettre au projet de débuter dans de bonnes conditions mais aussi pour disposer d'élèments d'évaluation. Qn trouvera dans cette étude un inventaire géographique et humain de la zone, une évaluation du potentiel de production de la pêche, une analyse de la commercialisation actuelle du poisson et une évaluation de la consommation de poisson de la zone.

Nous nous posons le problème de la viabilité du projet en essayant d'analyser les possibilités d'écoulement du poisson dans la région et dans le reste du pays : augmentation des prises et principaux goulots d'étranglement de la distribution, évolution du marché casamançais à l 'horizon 1990, possibilités de développement du mareyage vers les autres régions du pays et de la transformation artisanale.

2. DEROULEMENT

Réunions à la Directîon de l'Océanographie et des Pêches Maritimes avec les bailleurs de fonds et les responsables des pêches, entrevue avec. le Directeur du CEASM, Mr HERRY pour la définition précise des objectifs de l'étude.

Missions dans la région de la Casamance : enquêtes auprès des pêcheurs , des mareyeurs, transformatrices et détaillants de marché du 14 Mai au 14 Juin, Du 18 au 23 Juin dépouillement des données.

A partir du 25 Juin, rédaction, mise en forme, frappe et reproduction.

---

(1) Centre d'Etude et. d'Action Sociale Maritime.

3. REMERCIEMENTS

L'équipe du CRODT tient à exprimer sa reconnaissance à Monsieur l'Inspecteur régional des pêches de la Casamance, à tous ses collaborateurs pour l'ambiance dans laquelle s'est déroulé le travail de terrain. Nous remercions également tous les pêcheurs, mareyeurs, détaillants de marché qui nous ont considérablement aidés.

1. LES POINTS DE DEBARQUEMENT

1. PARC, TYPE DE PECHE ET POPULATION DE PECHEURS

Les lieux de débarquement de la zone du projet sont répartis le long du littoral et à l'intérieur des eaux continentales.

1.1. INFRASTRUCTURES ET MOYENS D'ACCES DANS LES DIFFERENTS CENTRES DE PECHE

La plupart des points de débarquement sont desservis par des routes bitumées. Dans certains cas l'accès est difficile pendant l'hivernage (Elinkine, Kafountine, Abéné) . D'autres points ne sont accessibles que par voie fluviale ou maritime (île Saloulou et alentours, Pointe St Georges dans une certaine mesure),

1.1.1. Dans le département d'Oussouye :

- Voies d'accès :

Elinkine : la piste reliant Oussouye à Elinkine n'est pas stabilisée et est difficilement praticable en saison des pluies. Par contre les véhicules peuvent stationner à quelques mètres des lieux de débarquement. L'amélioration de La piste est une condition nécessaire à l'implantation d'un centre de pêche à Elinkine, Actuellement les mareyeurs disposant de véhicules préfèrent acheter le poisson des pirogues d'Elinkine au port du bolon de Katakalouss (sur la route de Cap Skiring).

Cap Skiring : il n'y a qu'un accès direct (piste) jusqu'à la plage, impraticable dès qu'il pleut.

Boucotte : les véhicules doivent s'arrêter à 1 km du lieu de débarquement. La piste est en mauvais état. Etant donné l'importance des débarquements* réalisés à Boucotte, la mise en place d'une voie d'accès jusqu'à la plage semble urgente.

Boudiédiéte : la piste entre Kabrousse et Boudiédiéte est difficilement praticable dès qu'il pleut.

Diembéring : il y a une piste relativement en bon état entre Cap Skiring et Diembkring. Par contre les véhicules ne peuvent aller jusqu'à la plage. Le poisson est amené par portage sur environ 1,5 km à travers le cordon dunairt qui sépare le village du littoral.

- Autres infrastructures : on note l'absence générale d'électricité dans les lieux et villages de débarquement (à l'exception de Cap Skiring). Une seule pompe à essence est disponible pour les pêcheurs à Elinkîne. Pas de possibilité de stockage du poisson à l'exception de quelques caisses isothermes appartenant à des mareyeurs leur permettant de stocker les soles entres deux voyages vers Dakar.

1.1.2. Dans le département de Bignona :

- Voies d'accès :

Kaf ountine : est accessible par une piste en latérite bien entretenue mais dont l'usage est interdit dès qu'il pleut. Les véhicules peuvent stationner près des lieux de débarquements.

Saloulou : les véhicules ne peuvent. pas aller jusqu'à Saloulou, le poisson doit être transporté par pirogue jusqu'au lieu de stationnement.

D ioguk : ce lieu n'est accessible qu'en pirogue.

Thiong-Essyl : il y a une piste en latérite dont l'usage est interdit en cas de pluie,

- Infrastructures : aucun centre ne dispose d'infrastructures de conservation. opérationnelles. Néanmoins, la chambre froide de Kafountine devrait l'être sous peu.

3.2. PARC PIROGUIER ET TYPE DE PECHE :

L'étude de l'armement piroguier est effectuée à partir du recensement général des unités de pêche artisanale au Sénégal par Le CRODT en 1983 (Avril et Septembre) et en Avril 1984.

Le tableau 1 fournit des renseignements sur le parc piroguier en 1983 ; il s'agit de pirogues réellement opérationnelles, c'est-à-dire susceptibles d'aller en mer le jour du recensement. Par contre sur le tableau 2 et la figure 1 figurent les pirogues pêchant en mer et/ou dans les eaux intérieures (fleuve, bolongs, estuaires) pour les principaux points de débarquement. A noter qu'il existe des pirogues ne pêchant que dans les eaux intérieures.

Le type de pêche dominant est la pêche aux filets maillants dont certains sont utilisés comme filets dormants de surface ou de fond ("Félé-Félé") d'autres comme filets dérivants ("Yolale"), d'autres comme filets "trainants". Nous avons regroupé ces différents filets dans la rubrique "ligne-filets dormants-casier" (L.F.D.C.) dans les tableaux 1 et 2. Ces pirogues utilisent un équipage moyen de 3 personnes.

On trouve aussi des sennes de plage (S.P.), qui sont généralement utilisées par les pêcheurs fluviaux de la région du fleuve Sénégal. Dans la zone étudiée on note de petites sennes de plage qui font appel à un équipage moyen de 8 personnes. La pêche à l'épervier (Ep.) est aussi importante ; il s'agit de pirogues à voile ou rame avec un équipage moyen de 1,5 personnes.

1.3. POPULATION DE PECHEURS :

Les pêcheurs migrants sont considérés comme la fraction de la population la plus dynamique dans le secteur de la pêche en Casamance. Ces pêcheurs professionnels migrants saisonniers ou désormais établis en permanence dans la région appartiennent à deux catégories :

- celle des pêcheurs de mer (*Nionminka* des îles du Saloum, *Wolof* de Guet-ndar et du Gandiole, *Lébcu* de Yenne, Pointe Sarène, Ngaparou et de Bargny) qui évoluent sur la façade maritime où Kafountine apparaît comme le centre de pêche le plus important suivi de Boucotte (centre ayant connu un développement récent), Diogué et Boudiédiéte ;

- celle des pêcheurs fluviaux (*Toucouleur- Cubalbe* et *Walo-walo* de la région du Fleuve Sénégal, essentiellement) actifs dans la pêche crevettière et dans la pêche à la senne de plage en estuaire surtout. à Goudomp, Simbadibrassou et Diattacounda.

On trouve également un petit nombre de pêcheurs migrants originaires d'autres pays d'Afrique de l 'Ouest (*Fanti* du Ghana à Boudiédié t e , *Pepels* de Guinée Bissau présents à Tendouck).

Les pêcheurs autochtones casamançais ne peuvent pas Être considérés comme des pêcheurs occasionnels bien qu'ils soient pour la plupart. des agriculteurs (riz, sorgho, arachide, maraîchage). A Thiong-Essyl, il existe une forte proportion de pêcheurs en mer effectuant des campagnes saisonnières à Karabane Diogué.. . et dont certains se seraient même transformés en pêcheurs exclusifs ne pratiquant plus 1 'agriculture.

La population de pêcheurs dans la zone étudiée est évaluée dans le tableau 3, Les principaux points de débarquement de la zone regroupent 1 307 pêcheurs dont plus de la moitié est constituée de pêcheurs migrants (75 %).

2 . E S T I M A T I O N D E S D E B A R Q U E M E N T S

L'étude des quantités débarquées repose sur les données recueillies par les agents locaux de l 'océanographie et. des pêches maritimes pour l'année 1983 dans la région de l a Casamance.

Les apports totaux par espèce et par mois sont présentés sur le tableau 4. Ils avoisinent 10 650 tonnes par an, Les fluct uations mensuelles ne sont pas très importantes, La grande pêche va de Décembre à Juin ; pendant cette période les mises à terre représentent 69 % des débarquements totaux annuels (tabl.4).

Les espèces démersales représentent 60 % des mises à terre (dont tilapies 30 % et machoirons 10 %), viennent ensuite les espèces pélagiques avec 27 % (dont mulets 10 %) les crevettes avec 11 A et le reste (langoustes, gastéropodes, huîtres, crabes., .) avec 20 % (fig. 2).

La zone du projet totalise seulement 3 800 tonnes soit 37 % des débarquements totaux annuels de la région (tabl. 5 et 6, fig. 3 et 4).

Le débarquement de Bignona , fournit à lui seul 2 860 tonnes représentant 75 % des mises à terre de La zone. La période morte de pêche correspond à 1 'hivernage (Juillet à Août) avec le retour des pêcheurs campagnards du Nord-Sénégal à leurs ports d 'attache. Les silures viennent en première position dans les débarquements totaux (28 %) , ensuit- les tilapies (17 %) et les requins-raies (14 %) (tabl.7, fig.5) . Kafountine apparaît comme le centre le plus important avec en moyenne 61 % des mises à terre annuelles.

Les débarquements dans le département d'Oussouye représentent 953 tonnes soit 2.5 % des mises à terre totales annuelles de La zone du projet, Les requins et raies dominent dans les apports annuels (27 %), puis viennent les mulets (22 %), les capitaines (10 %), les otolithes (8,5 %) et les silurec (8 %) (tabl. 8, fig. 6). Boucotte constitue le centre le plus important avec 34 % des apports totaux annuels du département ; il s'agit d'un centre qui s'est développé recemment avec les pêcheurs campagnards de la Grande Côte (Tassinière, Guetndar, Pilote) du Cap-Vert (Ouakam) et des îles du Saloum (Dionewar). Elinkine vient en seconde position (22 X), puis Pointe St Georges (16 %) (tabl. 9, fig. 7).

TABLEAU 1.- RECENSEMENT 1983 DU PARC PIROGUIER MARITIME EN CASAMANCE

1).- MAI 83

L I E U X	S.P.		L.FD.C.		T O T A L	
	N	T	N	T	N	T
ABENE			9	100	9	100
DIANNAH	-	-	-	-	-	
KASSEL	-	-	-	-	-	
KAFOUNTINE	-	-	65	100	65	1 w
SALOULOU	1	100	15	100	16	100
BOUNE	-	-	1	100	1	
SOKO	-	-	-	-	-	
KAYELO	-	-	-	-	-	
MANTATE	-	-	2	100	2	
SANKOYE	-	-	7	100	7	100
KARABANE	-	-	2	100	2	100
DIOGUE	-	-	11	100	11	100
KACHOUANE	-	-	2	100	2	100
OVRONG	-	-	4	100	4	100
PTE ST GEORGES	6	100	18	100	24	100
ELINKIME	2	100	10	100	12	100
ZIGUINCHOR	-	-	9	100	9	100
DIONG-KADJOU	-	-	4	100	4	100
BOUDIEDIETE	-	-	3	75	3	75
CAP-SKIRING	-	-	9	100	9	100
DIEMBERING	-	-	8	100	8	100
BOUCOTTE	-	-	54	100	54	100
NIKINE	-	-	-	-	-	
T O T A L	11	100	231		242	99

N = Nombre de pirogues opérationelles

T = Taux d'activité des pirogues

TABLEAU J .- RECENSEMENT 1983 DU PARC PIROGUIER MARITIME EN CASAMANCE.
(suite)

2).- SEPTEMBRE 83

LIEUX	S.P..		L.FD.C.		TOTAL	
	N	T	N	T	N	T
ABENE	-	-	6	33	6	33
DIANNAH	-	-	3	0	3	0
KASSEL	-	-	1	0	1	0
KAFOUNTINE	-	-	15	0	15	0
SALOULOU	-	-	39	92	39	92
BOUNE	-	-	4	0	4	0
SOKO	-	-		-		-
KAYELO	-	-	2	0	2	0
MANTATE	-	-	1	0	1	0
SANKOYE	-	-				
KARABANE	-	-	3	67	3	67
DIOGUE	-	-	24	88	24	88
KACHOUA	-	-	1	0	1	0
OURONG	-	-	1	100	1	100
PTE ST GEORGES	3	100	8	88	11	91
ELINKINE	-	-	10	70	10	70
ZIGUINCHOR	-	100	14	14	15	20
DIONG-KADJOU	-	-				-
BOUDIEDIETE	-	-	3	100	3	100
CAP-SKIRING	-	-	-	-	-	
DIEMBERING	-	-	3	0	3	100
BOUCOTTE	-	-	-	-		-
NIKINE	-	-	8	100	8	100
TOTAL.	3	100	147	74	150	75

TABLEAU 2.- RECENSEMENT PARC PIROGUIER EN CASAMANCE EN AVRIL 1984

LIEUX DE DEBARQUEMENT	S.P.	L F.D.C.	Ep.	A I.	K.	TOTAUX
SALOULOU		17				17
DIANNAH		1				1
KASSEL		1				1
ABENE		6				6
KAFOUNTINE		75				75
BOUNE		5				5
SOKO						
KAYELO						
MANTATE						
SANKOYE	1	5				6
KARABANE		3				3
DIOGWE		9				9
KACHOUANE						
OURONG						
PTE-ST GEORGE.'	28	28	1			57
ELINKINE	5	13				18
ZIGUINCHOR	13	155	14		1	189
DIONG-KADJOU						
BOUDIEDIETE	1	20				21
CAP-SKIRING		8				8
DJEMBERING		42				42
BOUCOTTE		25				25
KABADIO		3				3
BADIANKASSANE		46				46
DIOULOULOU	1	7				11
TOTALE PARTIE MARITIME	49	469	18		1	543

TABLEAU 2. - RECENSEMENT PARC PIROGUIER EN CASAMANCE EN AVRIL 1984

(sui te:

LIEUX DE DEBARQUEMENT	S.P	L.F.D.C.	Ep.	Ar.	K.	TOTAUX
DJIROMAIT	..	9	6	-	-	15
THIONG-ESS YL		21		-	-	21
KABILINE	.	15	13	-	-	28
BOYOUYE	2		1	-	-	3
BANDIAL		33		-	-	33
FANDA	2	74		-	-	76
AGNACK		79		-	-	79
BANGANDA	1	140	19	-	1	161
TAMBACOUNDA		57		-	-	57
GOUDOMP	5	125	6	-	-	136
SIMBADIBALANTE		28	7	-	-	35
DIATTACOUNDA	8	14	9	-	-	31
SIMBADIBRASSOV	12	25	1	1	1	40
SEDHIOU	2	26	10	-	-	38
MARSASSOUM	1	66	21	-	-	88
NIAGUIS	1	50	4	-	1	56
MANGACOUNDA		56	3	-	-	59
KOUDIOUNDA	3	22		-	-	25
ADEANE		186	64	-	-	200
NIAFOR		1		-	-	1
BALODI				-	2	2
WIBABOVYA		1	2	-	-	3
DIAGOUR	-	1	2	-	-	3
SANDINIERY			8	-	-	8
KOUNAYA	-		12	-	-	12
SEFA		1		-	-	1
BAKOUM			1	-	-	1
MALADIACOUNDA			1	-	-	1
TOTAL PARTIE CONTINENTALE	37	1 030	140	1	5	1 213
TOTAL GENERAL	86	1 499	158	7	6	f 756

S.P. : Senne de plage
L.F.D.C. : Ligne - Filet dormant - Casier
Ep. : Epervier
Ar. : Armandiga
K. : Kaya

TABLEAU 3.- POPULATION DE PECHEURS DANS LES

PRINCIPAUX POINTS DE LA ZONE
(AVRIL 1984)

LIEUX DE DEBARQUEMENT	S.P.	L.F.D.C.	Ep.	Nbre de pêcheurs	MIGRANTS				ESTIMATION POPULATION FAMILLE DE PECHEURS
					S.P.	L.F.D.C.	E.P.	pêcheurs	
SALOULOL	-	17	-	51		13		39	255
DIANNAH	-	1	-	3		-		-	15
KASSEI	-	1	-	3					15
ABENE	-	6	-	18		3		9	90
KAFOUNTINE	-	57	-	225		61		183	1 125
BOUNE	-	5	-	15		-			75
KABADIO	-	3	-	9		-			45
BADIAKASSANE	-	46	-	138		46		138	690
DIOULOULOU	1	7	3	32		-			160
THIONG-ESSYL	-	21	-	63		-			315
TOTAL DPT. BIGNONA	1	182	3	557		123		30 59	2 885
KARABANE	-	3	-	9		-		12	45
DIOGUE	-	9	-	27		4		1 2	135
KACHOUANE	-	-	-						
OURONG	-	-	-						
PTE ST GEORGES	28	28	1	309	28	28	1	309	1 545
ELINKINE	5	13	-	79	5	3		49	395
BOUDIEDIETE	1	20	-	68		7		21	340
CAP-SKIRING	-	8	-	24		8		24	120
DJEMBERING	-	42	-	126		40		120	630
BOUCOTTE	-	25	-	75		25		75	375
DJIROMAIT	-	9	6	33		-			165
TOTAL DPT. OUSSOUYE	34	157	7	750	33	115	1	610	3 950
TOTAL GENERAL	35	339	10	1 307	33	238	1	999	6 535

Tableau 4.- DEBARQUEMENTS DANS LA REGION DE LA CASAMANCE - 1983

REPARTTTION PAR ESPECE (EN TONNES)

ESPECES \ MOIS	JAN	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%
Ethmalose	84.5	82.7	67.8	80.0	63.0	10.8	99.1	117.0	98.3	83.3	81.0	79.0	946.7	8.9
Brochet	22.9	19.3	14.4	31.4	24.7	64.0	42.0	24.2	19.0	11.5	8.8	5.0	287.2	2.7
Mulet	69.6	91.6	187.8	158.0	145.8	105.8	52.0	50.0	51.5	55.0	68.0	77.7	1 112.8	10.5,
Carpe blanche	8.4	11.7	17.0	15.4	9.9	3.2	1.9	1.1	1.2	0.7	2.2	5.8	78.6	0.7
Grandecaranguc	10.9	5.0	9.0	5.7	10.7	7.2	4.2	9.8	5.1	4.5	5.8	12.8	90.8	3.8
Liches										2.0		2.0	2.0	*
Trachinote	2.0	2.6	3.6	4.0	8.7	5.1	10.4	11.9	9.0	8.5	6.4	54.5	126.8	1.2
Drépane	6.2	5.7	5.0	8.1	6.8	5.3	4.8	4.1	7.5	JO. 1	10.7	-	74.4	0.7
Maquereau	3.0	7.0	5.5	7.5		-	-	-	-			-	23.0	0.2
Autres pélagiques	1.0	0.5		-		-	-	-	-			-	108.3	1
TOTAL PELAGIQUES	208.5	226.1	310.1	310.1	269.6	201.6	214.4	218.2	191.9	171.6	182.9	343.1	2 952.1	26.8
Machoiron	59.2	68.1	75.8	179.0	250.1	200.7	67.5	29.3	36.6	67.4	73.0	5.4	1 112.1	10.4
Capitaine de fleuve	24.0	30.5	69.7	33.0	41.8	60.4	31.5	32.8	22.1	27.0	23.0		395.8	3.7
Dorade grise	4.2	4.0	2.6	4.0	3.8	3.0	3.1	5.8	7.0	5.4	4.0	8.5	55.4	0.5
Capitaine de mer	67. 7	58.4	119.4	101.2	48.9	108.0	18.2	21.5	25.9	30.0	48.0	28.2	711.4	6.6
Courbine	5.5	2.5	1.0								--		9.7	0.09
Sole	20.8	15.4	7. 7	13.8	12.4	2.3		J.2					73.6	0. 7
Requins-raies	88.3	79.5	85.3	75.8	75.2	94.4	71.8	24.9	13.1	23.0	31.1	35.8	697.8	6. 5
Tilapie	373.9	287.1	246.7	303.0	277.2	204.1	263.7	249.6	228.0	261 .O	231 .O	277.1	3 202.4	30.02;
Autres démersaux	4.6	1.9	4.0	2.3	1.9	56.8	5.5	2.1	1.7	1.5	1.5	5.5	89.3	0. 8
TOTAL DEMERSAUX	648.2	547.4	612.2	712.1	748.0	729.3	461.3	367.2	334.4	415.3	411.6	360.5	6 347.5	59.6
Crevette	94.1	105.2	115.6	154.3	138.6	129.7	71.9	43.4	59.6	84.0	50.9	113.0	1 160.3	10.9
Langouste	2.7	1.o	1.8	2.5	2.0	2.O	0.8				3.6	4.9	21.3	0. 2
Gastéropodes	7.5	5.7	4.5	5.4	4.2	-							32.4	0. 3
Divers invertébrés = (Arcas + huitres + crabes)	13.6	13.8	30.9	46.8	27.4	34.8	12.5	7.1	7.3	14.9	12.4	8.0	229.5	2.1
TOTAL GENERAL	974.6	899.2	1 075.1	1 230.8	1 191.O	1 101.6	760.9	635.9	593.2	689.8	661.4	829.5	10 643.1	100

Source : Rapport annuel de la Direction de l'océanographie et des pêches maritimes, 1983.

TABLEAU 5.- REPARTITION DES DEBARQUEMENTS ENTRE LES DIFFERENTES ZONES DE LA REGION 1983 (EN TONNES)

MOIS \ ZONES	OUSSOUYE	BIGNONA	TOTAL	AUTRES DPTS	TOTAL REGION
JANVIER	86.1	320	405.9	568.7	974.6
FEVRSER	83.5	302	185.5	513.7	899.2
MARS	77.7	244	322.5	75%. 6	1 075.1
AVRIL'	87.9	362	447.9	783	1 230.9
MAI	117.2	300	417.2	773.8	1 191.O
JUIN	110.8	338	148.8	652.2	1 101.0
JUILLET	69.8	157	226.8	534.1	760.9
AOUT	64.9	83	149.6	486.3	635.9
SEPTEMBRE	65.2	83	148.2	445	593.2
OCTOBRE	65.7	145	210,3	479.5	689.8
NOVEMBRE	63.5	237	300.5	360.9	661.4
DECEMBRE	60.6	289	349.5	479.9	829.5
TOTAL	952.9	2 861	3 812,8	6 830.3	10 643.1

TABLEAU 6. - DEBARQUEMENTS TOTAUX DANS LA ZONE DU PROJET (OUSSOUYE, BIGNONA) 1983 (EN TONNES)

Mois / Espèces	J.	F.	M.	A.	M.	J.	JU.	A.	S.	O.	N.	D.	Total	%
MULET	40	39.5	47	40.7	39.3	36.4	28.2	23	23.8	37.2	36.9	36.6	428.6	11.24
ETHMALOSE	35.1	30.7	43.6	61.1	36.1	7.9	5.9	12.1	13.1	b	7.7	13	173.1	7.16
TILAPIE	70.1	57.9	20.3	27.8	23.1	35	20.1	56.1	50	83.1	54.8	62.5	550.8	14.45
CAPITAINE	14	15.4	10.5	20.4	23.5	24.4	11.5	9.8	9.6	12.9	11.2	9.4	171.6	4.5
BROCHET	7.7	4.6	5.4	9.5	37.6	40.6	14.3	6.5	4.9	5	7.4	7.2	150.7	3.95
OTHOLITHE	33	36	36.5	65	44	41.4	9.5	7.5	7.1	9	33.1	35.4	357.6	9.38
DREPANE	1.2	1.7	1.1	2	0.8	3.2	0.3	0.3	0.4	0.8	0.4	3.5	12.7	0.33
CARANGUE	13.8	16.1	5.7	3.2	5.3	4.7	2.4	1.4	1.4	1.9	1.1	5.5	62.5	1.64
DORADE	2.6	2	1.8	1	1.3	0.3	0.6	0.8	0.4	0.1	0.2	3.6	11.7	0.31
SOXPATT	1.4	3.4	3.7	7.9	7.2	4.7	1.1	1.1	1	8.3	0.2	3	43	1.13
REQ.RAIE	78.8	75.3	58.9	70.2	74.4	95.8	27.9	16.5	16.5	16.5	56.8	87.1	674.8	17.7
SILURES	92	74.5	64.1	122.9	114.1	147	101.7	21.3	18.6	27.6	49	54	886.8	23.26
LANGOUSTE	3.6	JO. 7	6	JO.5	4.8	2.2					1.5	2	41.3	1.07
OMBRINE	-		1	1.3									2.3	0.01
DIVERS	11.3	17.7	15.8	4.4	2.9	3.2	1.3	1.2	1.3	1.9	40.2	33.8	135.0	3.54
HUITRES	1.3		1		2	2	2	2	-	-			10.3	0.27
TOTAL	405.9	385.5	122.5	147.9	117.2	148.8	226.8	149.6	148.2	210.3	300.5	349.6	3 812.5	100

TABLEAU 7.- DEBARQUEMENTS TOTAUX MENSUELS ET PAR ESPECES
DEPARTEMENT BIGNONA 1983
(EN TONNES)

Espèces \ Mois	J.	F.	M.	A.	M.	J.	JU.	A.	S.	O.	N.	D.	Total	%
MULET	22.7	21.0	24.1	24.1	14.3	14.7	10.4	12.5	13.3	24.7	16.9	15.1	217.2	7.6
ETHMALOSE	29.1	23.7	35.0	54.1	33.9	5.9	7.4	4.1	4.4		6.2	11.0	211.4	7.4
TILAPIE	64.9	53.7	18.3	95.8	17.8	28.6	15.9	41.7	46.0	78.3	48.3	55.5	494.9	17.3
CAPITAINE	5.9	7.3	8.0	15.5	8.3	9.0	1.5	1.8	1.7	4.9	9.2	4.6	79.7	2.8
BROCHET	4.5	2.4	4.2	8.3	34.5	37.4	8.9	4.9	3.5	3.7	6.1	6.6	125.0	4.4
OTHOLITHES	24.9	27.9	30.6	56.3	32.1	3f.2	8.6	1.4	1.1	2.9	25.8	33.0	275.8	9.0
DREPANE	1.2	1.7	0.6	1.6	0.5	3.0				0.5			9.1	0.3
CARANGUE	11.6	13.9	4.7	2.0	0.5	1.3				0.3	0.4	4.4	39.:	1.4
DORADE	1.6	1.0	0.8		0.5	0.1	0.2	0.6	0.3		-	-	5.1	0. 2
PRISTIPOME	0.3	2.1	1.7	4.0	4.0	4.3	0.5			7.4	-	2.8	27.1	0.9
REQUINS-RAIES	52.8	52.3	36.3	44.8	44.4	66.3	11.9				36.6	67.6	413.0	14.4
SILURES	87.3	69.8	56.3	113.6	106.1	133.3	95.4	15.6	12.4	20.9	47.5	52.8	811.0	28.3
LANGOUSTES	2.4	9.3	4.2	8.0	2.8	0.2						-	26.9	0.9
DIVERS	10.8	16.9	15.2	3.9	0.8	2.7	0.3	0.4	0.3	0.8	40	33.6	125.7	4.5
T O T A L	320.0	303.0	244.0	362.0	300.0	338.0	357.0	83.0	83.0	45.0	237.0	289.0	2 861.0	100.0

TABLEAU 8 .- DEBARQUEMENTS TOTAUX MENSUELS ET PAR ESPECES
DEPARTEMENT D'OUSSOUYE 1983
(EN TONNES)

Espèces \ Mois	J.	F.	M.	A.	M.	J.	JU.	A	S.	O.	.N	D.	Total	%
MULET	17.5	18.5	19.7	16.6	25	21.7	17.8	10.5	10.5	12.5	20	21.5	211.8	22.2
ETHMALOSE	6	7	8	7	3	2	2.5	8	8.7	6	1.5	2	61.7	6.4
TILAPIE	5.2	4.2	2	2	5.8	6.4	4.2	4.7	4	4.2	6.5	7	56.2	5.8
CAPITAINE	8.1	8.1	2.5	4.9	15.2	15.4	10	8	7.9	8	2	1.8	91.9	9.6
BROCHET	3.2	2.2	1.2	1.2	3.1	3.2	5.4	1.6	1.4	1.7	1.3	0.6	26.1	2.7
OTHOLITHES	8.1	8.1	6	8.7	11.9	10.2	0.9	6.1	6	6.1	7.1	2.4	81.8	8.5
DREPANE	-	-	0.5	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.5	3.6	0.3
CARANGUE	2.2	2.2	1	1.2	4.8	3.4	2.4	1.4	1.4	1.6	0.7	1.1	23.4	2.4
DORADE	1	1	1	1	0.8	0.2	0.4	0.2	0.1	0.1	0.2	0.6	6.6	0.6
PRISTOPOME	1.1	1.3	2	3.9	3.2	0.4	0.6	1.1	1	0.9	0.2	0.2	15.9	1.6
REQUINS-RAIES	26	23	22.6	25.4	30	29.5	16	16.5	16.6	16.5	20.2	19.5	261.8	27.4
SILURES	4.7	4.7	7.8	9.3	8	13.7	6.3	5.7	6.2	6.7	1.5	1.2	75.8	7.9
LANGOUSTES	1.2	1.4	1.8	2.5	2	2	-	-	-	-	1.5	2	14.4	1.5
OMBRINE	-	-	1	1.3	-	-	-	-	-	-	-	-	2.3	0.2
DIVERS	0.5	0.8	0.6	0.5	2.1	0.5	0.5	0.8	1.0	1.1	0.2	0.2	9.3	0.9
HUITRES	1.3	1	-	2	2	2	2	-					10.3	1
TOTAL	86.1	83.5	77.7	87.9	117.2	110.8	69.8	64.9	65.2	65.7	63.5	60.6	952.9	100

TABLEAU 9.- REPARTITION DES DEBARQUEMENT.~ ENTRE LES PRINCIPAUX CENTRES DU DEPARTEMENT D'OUSSOUYE - 1.983

CENTRES DE DEBARQUEMENT	DEBARQUEMENTS	%
ELINKINE	212.7	22.4
POINTE ST GEORGES	148.4	15.6
DJIROMAIT	23.8	2.5
DIEMBERING	80	8.4
BOUCOTTE	322	33.7
CAP-SKIRING	53	5.5
BOUDIEDIETE	22	2.3
AUTRES	91	9.5
T O T A L	952.9	100

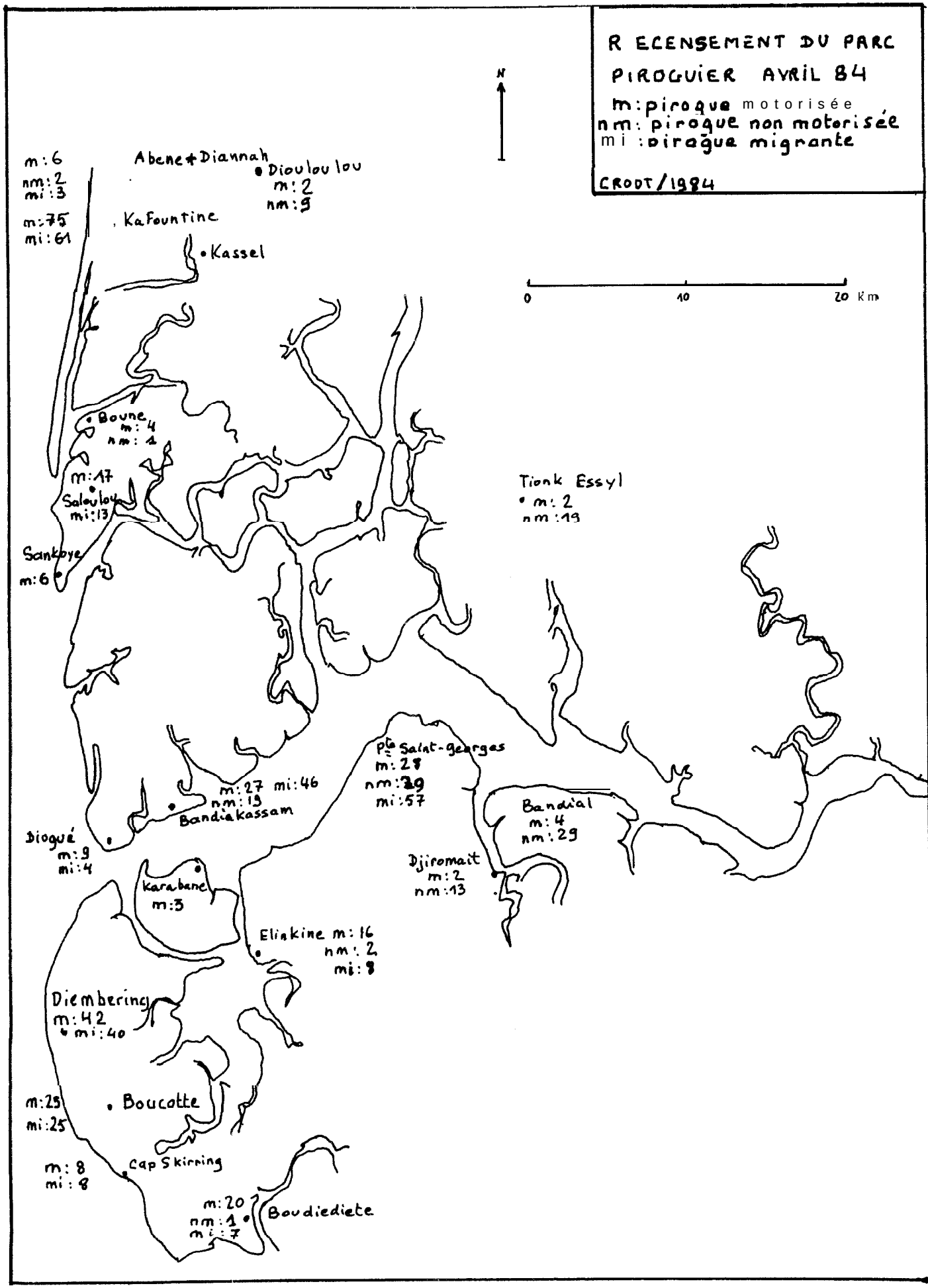
RECENSEMENT DU PARC PIROGUIER AVRIL 84
m: pirogue motorisée
nm: pirogue non motorisée
mi: pirogue migrante
CROOT/1984
N
0
10
20 Km
m:6
nm:2
mi:3
m:75
mi:61
Abene+Diannah
Dioulou lou
m:2
nm:9
Ka Fountine
Kassel
Boune
m:4
nm:1
m:17
Saloulou
mi:13
Sankoye
m:6
Tionk Essyl
m:2
nm:19
m:27 mi:46
nm:19
Bandiakassam
Pte Saint-georges
m:28
nm:39
mi:57
Bandial
m:4
nm:29
Djiromait
m:2
nm:13
Diogué
m:9
mi:4
Karabane
m:3
Elinkine m:16
nm:2
mi:8
Diembering
m:42
mi:40
m:25
mi:25
Boucotte
m:8
mi:8
Cap Skirring
m:20
nm:1
mi:7
Boudiediete

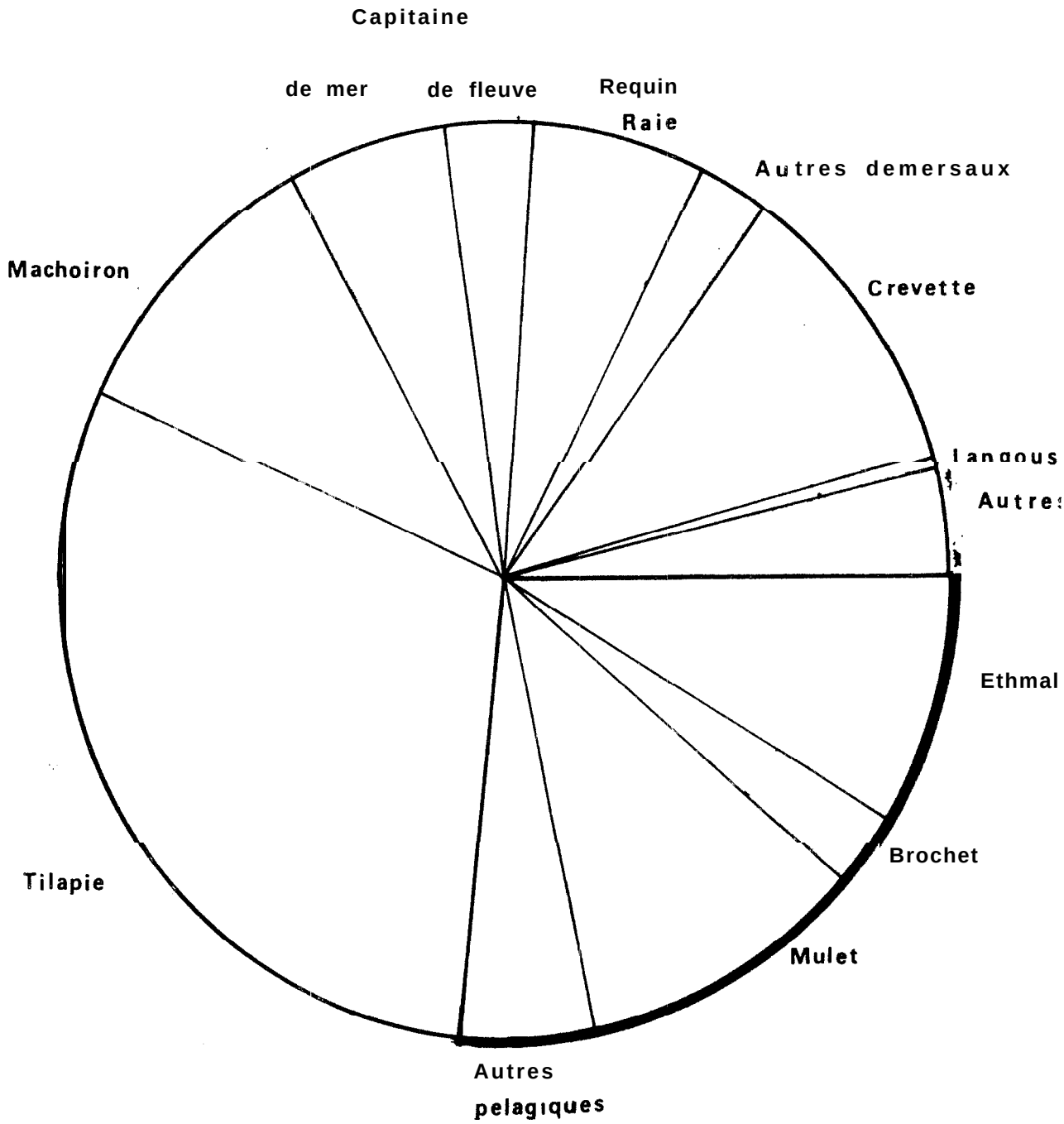

Fig. 2. - Composition des captures dans la région de la Casamance.

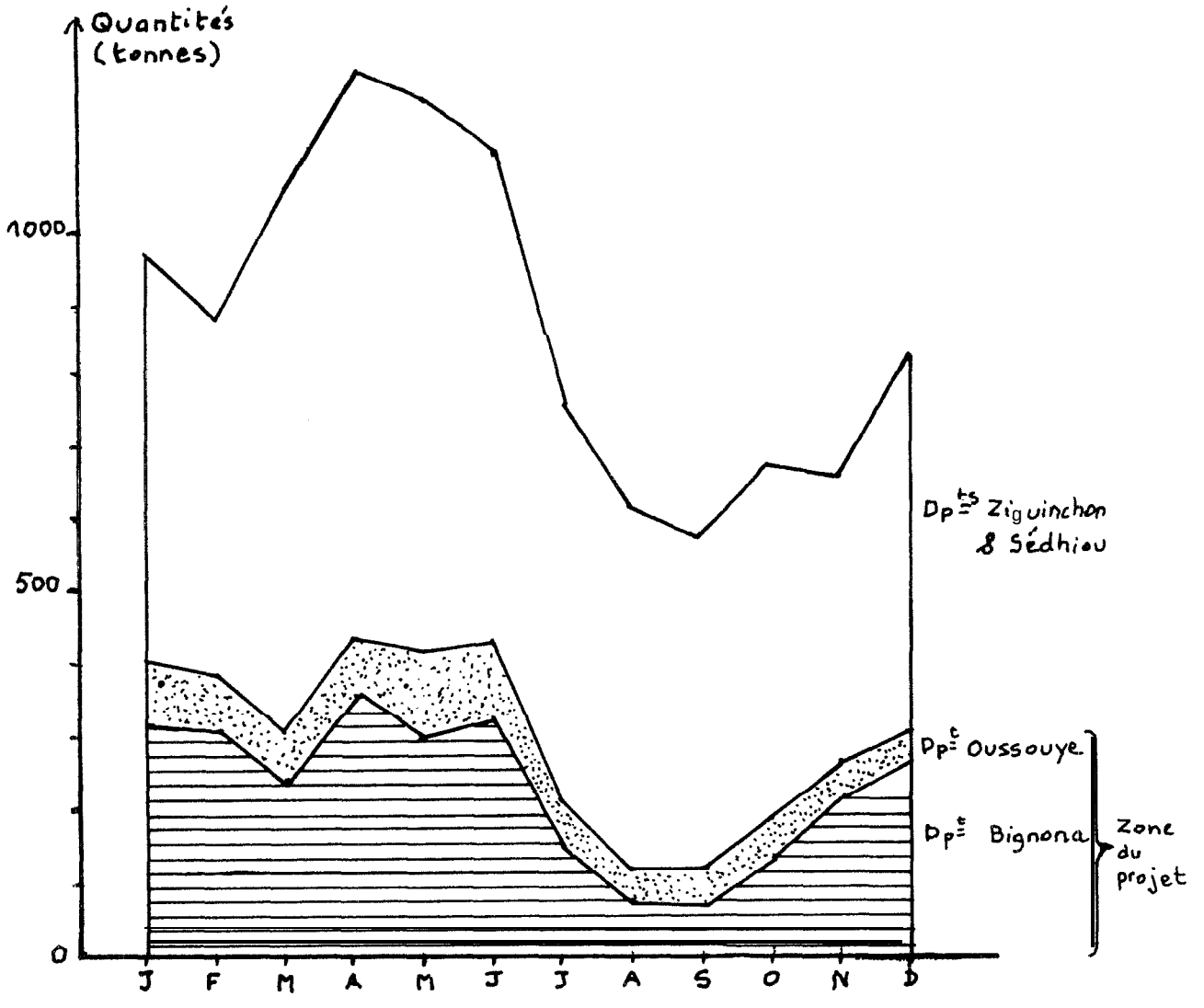

Fig. 3.- Evolution comparative des débarquements dans la zone du projet.

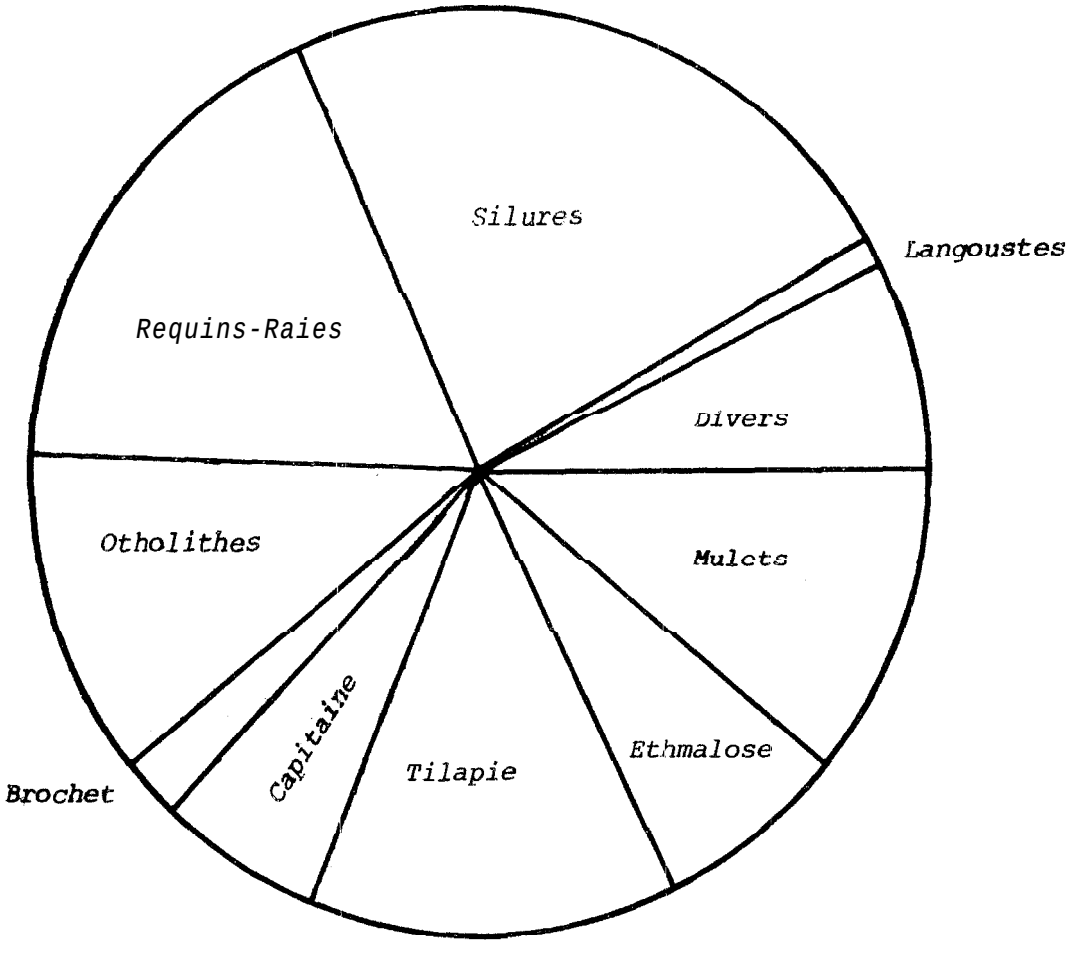

Fig. 4 .- Structure des débarquements dans la zone du projet.

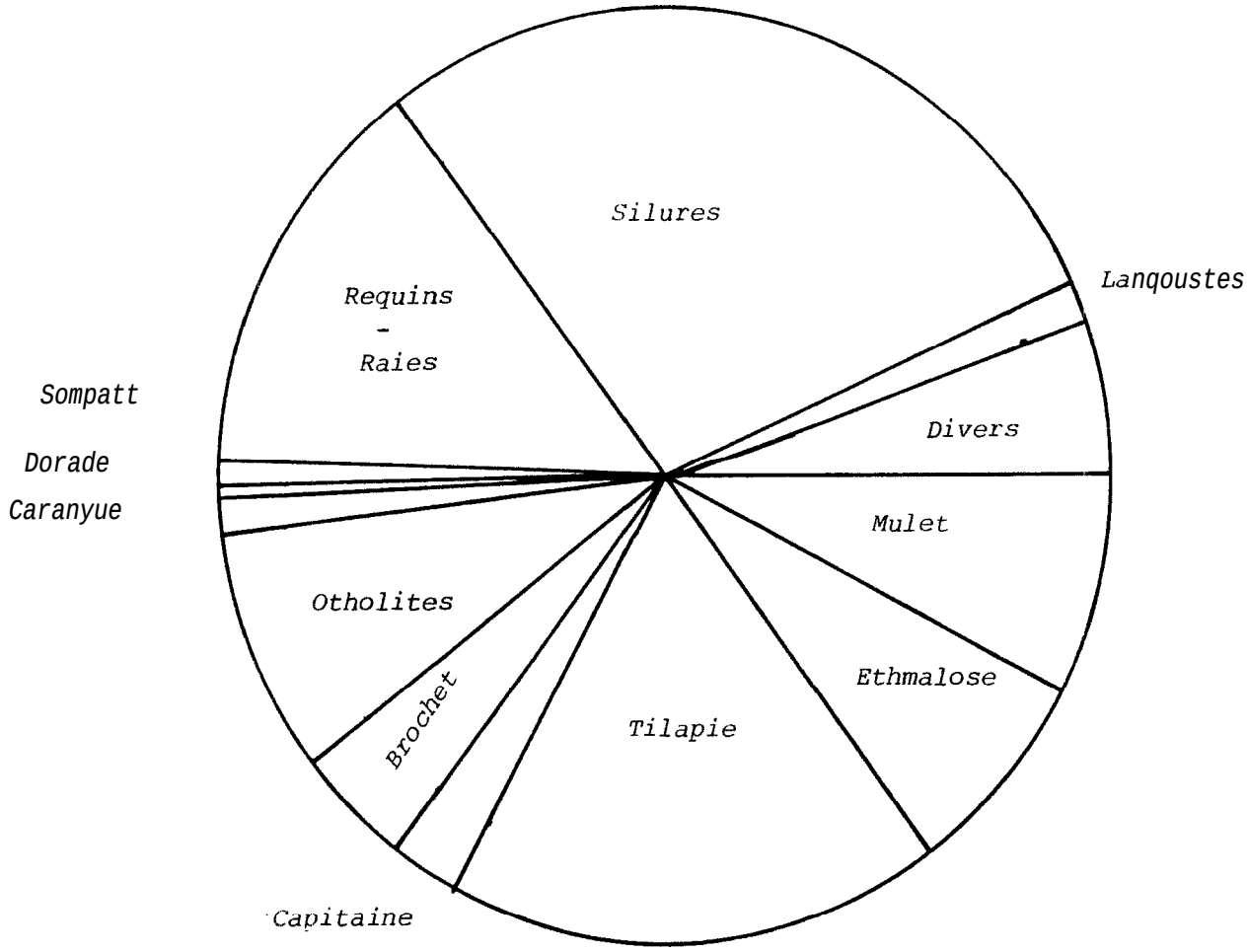

Fig. 5.- Structure des débarquements dans le département de Bignona.

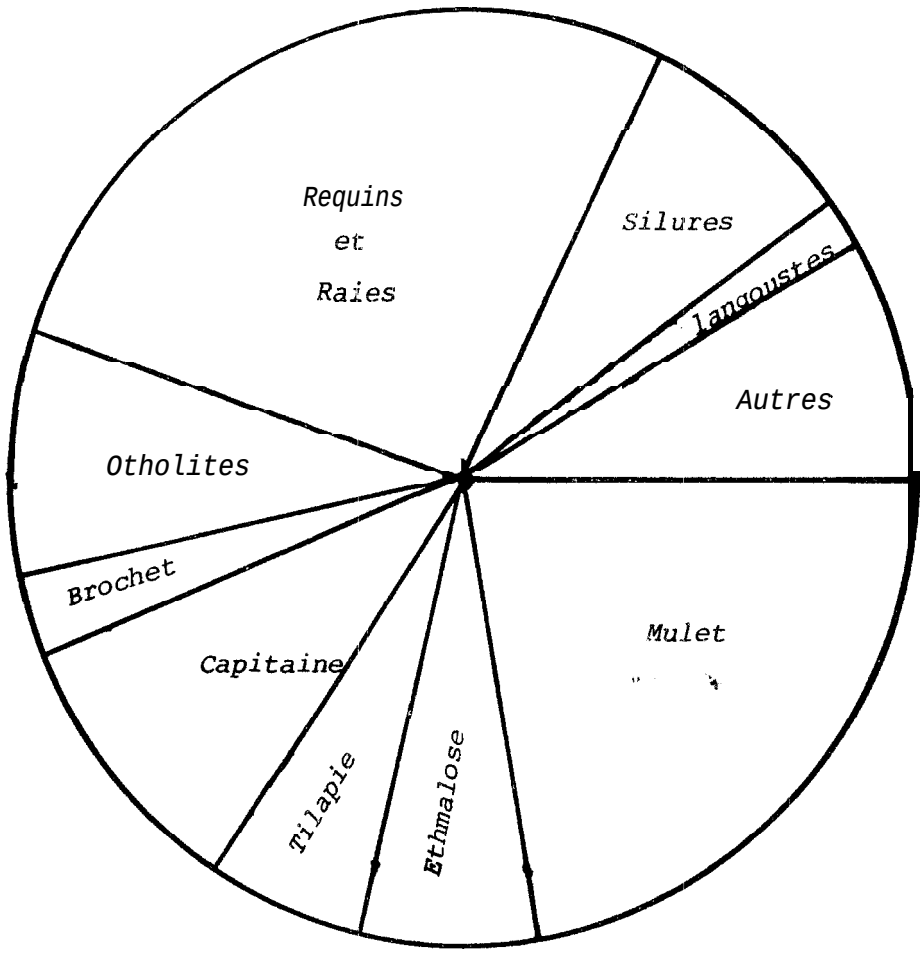

Fi . 6.- **Structure** des débarquements dans le département d'Oussouye - 1983.

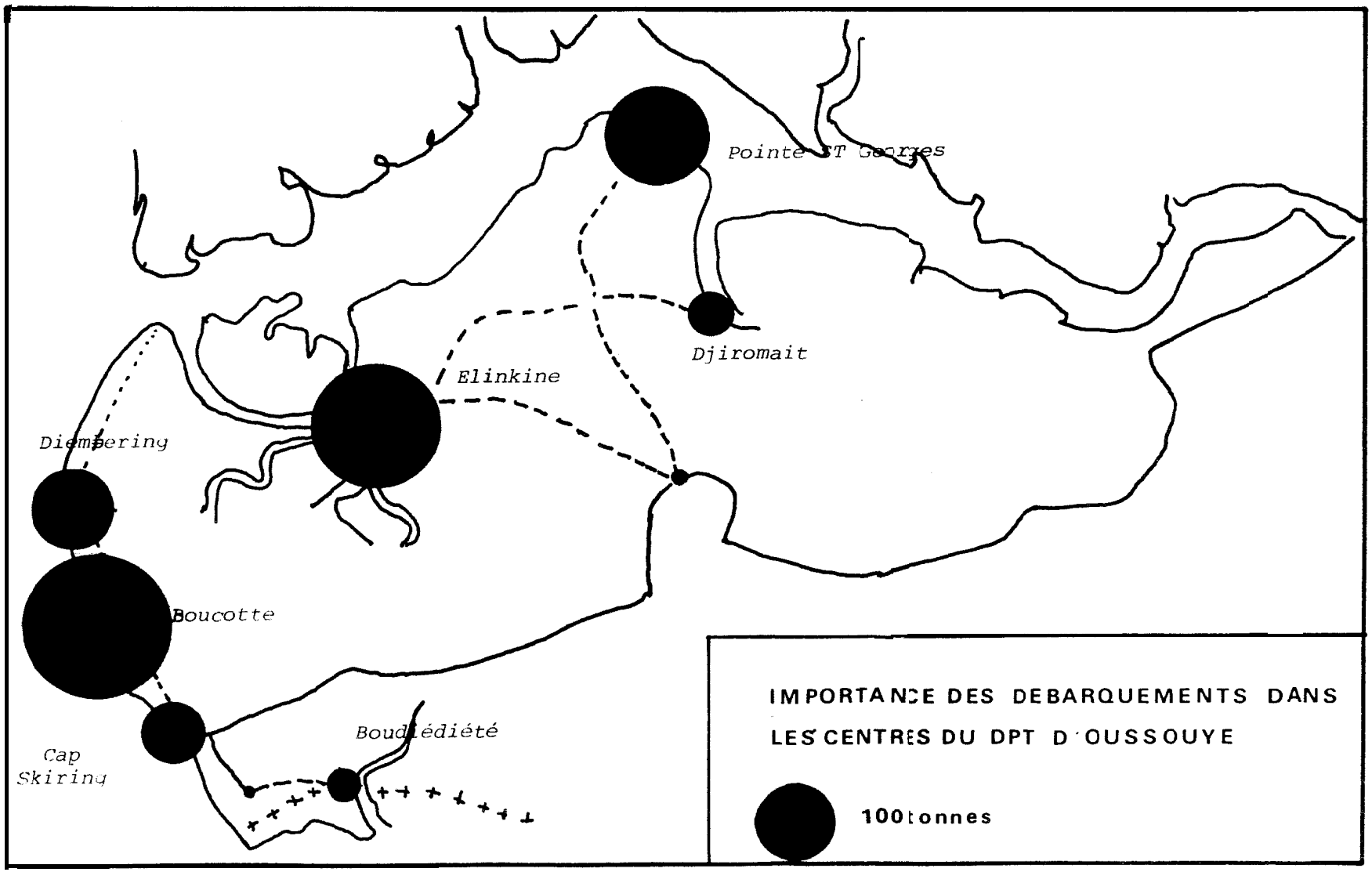

Fig. 7.- Importance des débarquements dans les centres du département d'Oussouye.

II. BILAN DE LA ZONE EN POISSON

1. CONSOMMATION DANS LA ZONE DU PROJET

1.1. ASPECTS NUTRITIONNELS

1.1.1. Les données utilisées :

En zone rurale, les données utilisées ont été obtenues à partir d'une enquête de l'ORANA (Office de Recherche sur l'Alimentation et la Nutrition en Afrique) réalisée en Juillet 1979. Elle a porté sur une zone de 146 000 habitants (soit 20 % environ de la population totale) et 66 familles (soit 2 297 rations journalières).

Cette zone ne recoupe pas l'ensemble de la zone concernée par l'étude de commercialisation, ce qui incite à une certaine prudence quant à l'extrapolation des données nutritionnelles ainsi obtenues à l'ensemble de la Casamance.

La méthode utilisée pour recueillir les données est la suivante (CHEVASSUS-AGNES, NDIAYE, non daté) : la consommation alimentaire est mesurée par pesée pendant quatre ou cinq jours consécutifs, Quelques données socio-économiques sont également recueillies : ethnie, nombre de consommateurs par groupe alimentaire, situation géographique),

Les zones enquêtées sont les suivantes :

- Dioulacolon (département de Kolda)
- Tanaff et Diattacounda (département de Sédhiou)
- Loudia Ouoloff (département d'Oussouye).

1.1.2. Les résultats de l'enquête ORANA :

1.1.2.1. Pour l'ensemble de l'échantillon, la consommation totale de poisson quotidienne per capita s'élève à 66,6 gr dont 62,7 gr de poisson frais et 3,9 gr de poisson sec. Les produits d'origine halieutique représentent 15 % du total des protéines consommées (53 gr) et 67,5 % des protéines d'origine animale (12 gr). La contribution du poisson à l'apport calorique total (2 003 cal.) n'est que de 2 %. Enfin' la dépense consacrée à l'achat de poisson représente 6,2 % des dépenses totales mensuelles des familles enquêtées.

Si l'on compare ces résultats à ceux d'autres régions, il apparaît que la consommation en Casamance est plus faible que dans le Cap-Vert (147 gr) et qu'à Louga (104 gr), tandis qu'elle est plus élevée que dans la région de Diourbel (13,8 gr).

1.1.2.2. La variabilité des comportements alimentaires selon l'ethnie. En raison de la diversité ethnique de la population casamançaise, il est intéressant d'étudier les différences de comportements alimentaires (tabl. 10) La consommation de poisson est plus élevée chez les *Diola, Baïnouk, Madjack* et *Mancagnes* (plus de 100 gr par jour per capita) que chez les *Mandings* (82) et les *Peulh* (10). Ces différences semblent pouvoir s'expliquer à la fois par la localisation géographique des populations(l'éloignement des lieux de débarquement) et par des habitudes alimentaires (chez les *Peulh* le lait fournit la plus grande part des protéines d'origine animale).

Les espèces consommées sont relativement diversifiées chez les *Diola* et *Baïnouk,* tandis que la carpe (*Tilapia spp*) et l'ethmalose sont les seules entrant significativement dans le régime alimentaire des autres ethnies (tabl. 11).

1.1.2.3. La variabilité des comportements alimentaires selon la taille du groupe alimentaire, L'examen du tableau 12 montre nettement une diminution de la consommation par tête lorsque la taille du groupe alimentaire (c'est-à-dire le nombre de personnes partageant le même repas) augmente. Lorsque le groupe alimentaire est inférieur à 11 personnes, la consommation s'élève à 121 gr ; elle chute à 40gr lorsque la taille du groupe dépasse 20 personnes. Interpréter ce phénomène, au delà de la simple constatation statistique, est difficile : la taille des groupes alimentaires étant en relation directe avec l'appartenance ethnique (CHEVASSUS-AGNES, comm. pers.) il est difficile de saisir précisément l'influence respective de ces deux facteurs.

1.1.2.4. La variabilité des comportements alimentaires selon la situation géographique. Quat re zones ont été distinguées dans l'enquête :

- zone maritime
- zone située au. bord du Fleuve Casamance
- zone à proximité d'une route goudronnée
- autres zones.

La situation géographique est un des facteurs principaux déterminant le niveau de la consommation (tabl. 13). En zone maritime elle s'élève à 132 gr pour chuter à Il gr dans les zones enclavées éloignées de tout lieu de pêche.

En zone maritime, la consommation est beaucoup plus diversifiée que dans le reste de la région où seules 2 espèces (carpe et ethmalose) sont consommées de façon significative (tabl, 11).

1.2. L'AUTOCONSOMMATION DES PECHEURS

Nous avons utilisé les enquêtes nutritionnelles de l'ORANA et les recensements du parc piroguier d'Avril 1984 du CRODT, pour estimer l'autoconsommation des familles de pêcheurs de la zone du projet.

Nous avons supposé pour nos calculs que chaque famille de pêcheurs présents dans la zone se compose de 5 personnes.

- population de pêcheurs (tabl. 3)	1 307
- population par famille de pêcheurs	5
- population des familles de pêcheurs	6 535
- consommation de poisson frais par jour, par personne	139
- autoconsommation en poisson frais	331 tonnes
- consommation de poisson sec par jour, par personne	8,1 gr
- autoconsommation en poisson sec (équivalent. frais)	57 tonnes

L'autoconsommation totale des familles de pêcheurs s'élève à 388 tonnes, soit 10,2 % des débarquements totaux annuels de la zone du projet. Elle se répartit comme suit. : département de Bignona 165 tonnes et département d'Oussouye 223 tonnes.

1.3 . :LA CONSOMMATION LOCALE

:Les difficultés liées à l 'extrapolation des données nutritionnelles de l'ORANA à l'ensemble de la Casamance (1) nous ont contraint à estimer la con-- sommation locale de la zone 3 partir des données recueillies par les agents

(1) cf. paragraphe 1.1, du même chapitre.

locaux de l'océanographie et des pêches maritimes. La consommation locale s'élève à 1 242 tonnes soit 32,0 % des débarquements (tabl. 14). L'autoconsommation des pêcheurs représente 31 % de la consommation locale de la zone du projet.

1.4. LE MARCHE HOTELIER

Les complexes touristiques implantés entre l'embouchure de la Casamance et le Cap Roxo achètent des quantités importantes d'espèces de haute valeur commerciale : brochets, capitaines (*Pseudotolithus* et *Polydactylus*), langoustes crabes, etc.. .

Les principaux débouchés , les périodes d'achat et la demande mensuelle figurent dans le tableau 15. La demande totale s'élève à 80 tonnes soit 2,2 % des débarquements de la zone.

1.5. LA TRANSFORMATION ARTISANALE

1.5.1. Part de la production transformée.

La transformation du poisson absorbe une part importante des débarquements de la pêche artisanale casamançaise. Dans les départements d'Oussouye et de Bignona 57 % des mises à terre sont destinées à la production de guedj (488 t), tambadiang (55 t), métorah (78 t), sali (127 t) (tabl. 14 et 16).

1.5.2. Les techniques de transformation :

Les techniques de transformation pratiquées en Casamance ont pour la plupart été introduites par les pêcheurs ou transformateurs allochtones venus en campagne : le guedj et le tambadiang par des pêcheurs venus du Nord (*Wolof* et *Sérer*), le métorah par des transformateurs d'origine guinéenne.

- Le guedj est préparé à partir d'*Aruis*, de courbine (guedj "beur" de Casamance, très apprécié sur les marchés dakarois), parfois de brochets. Il est obtenu après 3 jours de séchage sur claies.

- Le métorah ou poisson fumé est principalement obtenu à partir de requins, de raies, et. d'*Aruis* (Kong) . Le fumage dure de 48 à 72 heures.

- Le tambadiang est obtenu à partir d'individus de petite taille (20 cm au maximum) . L'espèce la plus utilisée est le mulet. Le poisson est séché au soleil après avoir. été laissé une nuit dans l'eau salée, sans éviscération.

-- Le sali : après avoir été éviscéré, le poisson est recouvert de sel dans un récipient puis séché pendant 2 à 4 jours. La principale espèce utilisée en Casamance est le requin.

2. COMMERCIALISATION ACTUELLE DU POISSON

2.1. LES MARCHES DE LA CASAMANCE

2.1.1. Les marchés de Ziguinchor :

A Ziguinchor Le commerce du poisson se concentre dans trois lieux principaux :

- le Ponton Sefca,
- le marché Saint-Maur,
- le marché HLM (encore appelé Grand-Dakar).

2.1.1.1. Le Ponton Sefca :

Il s'agit du débarcadère à proximité de l'usine SEFCA et de la zone située entre le ponton et la route. Cet emplacement remplit différentes fonctions dans l'approvisionnement en poisson de Ziguinchor.

- C'est tout d'abord le principal lieu de débarquement où sont déchargées les pirogues pêchant la crevette et le poisson dans les zones proches de Ziguinchor mais aussi celles pouvant venir d'assez loin en aval ou en amont. Les pirogues glacières de Diogué et de Saloulou viennent régulièrement vendre leur poisson ici et repartent avec l'avitaillement, la nourriture et les denrées diverses nécessaires au fonctionnement de l'unité de pêche. Contrairement à la crevette qui est pesée, la vente du poisson se fait par paniers de 100 kg pour les petites espèces ou bien à la pièce ou au tas pour les grosses espèces (mode de vente similaire à ceux observés dans les autres lieux de débarquement de la pêche artisanale sénégalaise).

- Cet emplacement est également le lieu de résidence professionnel de la plupart des mareyeurs et "bana-banas"(1) de Ziguinchor qui attendent en permanence les pirogues et y collectent les informations sur la physionomie du marché du poisson. Le groupe des mareyeurs et. bana-banas semble relativement organisé et hiérarchisé. L'un d'entre eux se présente volontiers comme leur porte-parole et. le défenseur de leurs intérêts auprès des autorités publiques. Les mareyeurs les plus influents empl oient des "bana-banas" chargés de collecter Le produit et de le transporter sur les marchés Saint-Maur ou HLM, Les rapports interindividuels entre mareyeurs ainsi qu'entre mareyeurs et pêcheurs sont fortement emprunts de clientèlisme. Ces rapports patrons/clients très visibles dès que l'on observe le fonctionnement du marché au poisson du Ponton Sef ca, recouvrent des rapports de dépendance économique abordés par ailleurs dans cette étude (mareyeurs propriétaires de pirogues, ou créanciers de pêcheurs ou de commerçants de moindre envergure).

- Le Poncton Sefca est un marché. de gros : les mareyeurs prioritaires pour l'achat de la cargaison des pirogues revendent le poisson à des détaillantes ou à des collègues à quelques dizaines de mètres du lieu de débarquement, . .

- C'est également un marché de détail actif du matin jusqu'au soir (alors que les autres marchés ne sont actifs qu'en matinée). Le commerce de détail est le faît de commerçants spécialisés ou bien de femmes *Diola* employées comme porteuses lors du débarquement des pirogues. Elles sont rémunérées à la tache en argent ou bien en poisson. Dans ce dernier cas, elles se constituent un stock qu'elles écouleront ensuite au détail en utilisant leur panier renversé comme étal., . Le nombre de détaillants est très variable au cours de la journée en fonction des arrivages. En cas d'abondance du poisson une soixantaine de détaillants peuvent être présents.

Lorsque les poissons sont invendus, ils sont stockés dans la chambre froide de l'usine SEFCA toute proche.

2.1.1.2. Le marché Saint-Maur :

C'est le plus important marché de Ziguinchor : 244 détaillants de poissons frais y travaillent dès 8 heures du matin jusqu'en début d'après midi. Deux zones sont spécialisées dans la vente du poisson. A l'entrée du marché, à proximité du lieu de débarquement des véhicules des mareyeurs, une cinquantaine de détaillants vendent presque exclusivement des tilapies. La majeure partie des autres commerçants travailent sous un hangar et disposent, à la différence des premiers, d'étals en dur.

(1) Terme péjoratif en wolof pour désigner tous Les gens qui font du petit commerce.

Les arrivages en gros se font dès 6 heures du matin . Les relevés réalisés durant l'enquête de terrain permettent d'estimer les apports quotidiens à environ 9 tonnes (1) (tabl . 17 et 18) . L'examen de ces tableaux permet quelques constatations :

- La part du poisson de fleuve est prédominante : les carpes tilapie constiutent la plus grande partie des apports. Elles proviennent le plus souvent des points de débarquement en aval de Ziguinchor : Simbadibrassou, Goudomp, Diatt:acounda ;

Les causes de la faible présence du poisson de mer sont diverses :

- Les ménagères désirant: acheter du poisson de mer vont de préférence s'approvisionner directement au Ponton Sefca où il est plus frais. Le poisson de mer vendu à Saint-Maur transite souvent par le Ponton-Sefca : l'acheter au Ponton réduit le nombre d'intermédiaires et permet d'obtenir un poisson de meilleure qualité à un prix plus abordable.

- Durant la période de l'enquête (du 15 Mai au 15 Juin) la pêche en mer était relativement peu active, de nombreux campagnards ayant déjà rejoint leur village d'origine, On peut donc penser qu'en moyenne l'approvisionnement en poisson de mer est plus important (1 véhicule soit une tonne/jour environ),

Une enquête menée auprès des ménagères montre néanmoins 1' importance du poisson de fleuve dans le régime alimentaire des populations casamancaîses (confirmée également par les résultats de l'enquête ORANA de 1979). Sur 42 ménagères enquêtées, 34 ont acheté du poisson pêché exclusivement (carpes, ethmaloses mulets) ou le plus souvent (*Arnis*) dans le fleuve, et 11 du pois-. son de mer,

2.1.1.3. Le marché HLM :

Ce marche est relativement secondaîre compare au marché Saint-Maur. Il est alimenté indirectement par l'intermédiaire de ce dernier où les détaillantes vont s'approvisionner très tôt le matin auprès des véhicules des mareyeurs puis reviennent au marché HLM en taxi. On peut estimer les arrivages à 2 tonnes environ. Lors de l'enquête on a recensé 2.7 détaillantes vendant des espèces de petite taille (mulets, ethmaloses, carpes) et 2 spécialisées dans les poissons de grande taille.

(1) dont 2 tonnes sont reexpédiées sur le marche HLM.

2.1.1.4. _Les pratiques commerciales sur les marchés de Ziguinchor :

La vente en gros s'effectue par panier pour les petites espèces. Les mareyeurs confient le plus souvent Leur chargement à des semi-grossistes qui sont chargés de la vente aux détaillantes moyennant une commission s'élevant entre 10 et 15 % du bénéfice réalisé. La vente aux détaillants peut se faire au comptant ou à crédit.

La pratique de la vente au détail est à peu près similaire à celle des autres marchés urbains au Sénégal. : les petites espèces sont triées par classe de taille puis vendues par tas de quelques individus. Le prix du tas est constant, par contre., le nombre d' individus le composant est variable selon la physionomie du marché. Les grosses espèces (brochets, capitaines)sont vendues à la pièce ou bien découpées en tranches.

Une des caractèristiques principales de la vente du poisson au détail est l'absence de toute pesée qui rend l'estimation des prix difficile. Les tentatives passées des autorités administratives pour imposer la vente à la pesée et le respect de prix plafond ont été abandonnées en raison de réticences des commerçants et des difficultés entrainées par ce système trop rigide rendant difficile l'adaptation des cours à la physionomie toujours très fluctuante des marchés (variation quotidienne des quantités et fluctuations saisonnier-es de la composition des arrivages).

2.1.1. _Le marché d'Oussouye :

11 s'agit du seul marché du département d'Oussouye. Il est approvisionné à partir d'Elinkine et des bolongs environnants (Eloubaline, port de Diakène). Selon la physionomie quotidienne de la pêche et la saison il y a entre 5 et 10 détaillants qui disposent d'étals en dur à l'ombre d'une halle secondaire du marché. Les arrivages quotidiens peuvent être estimés entre 150 et 300 kg (les niveaux les plu:; bas se situant durant 1 'hivernage) composés principalement de carpes et de mulets très appréciés des consommateurs *Diola*. Quelques espèces de plus grande valeur commerciale (brochets, capitaines) sont écoulées auprès des familles de fonctionnaires.

11 n'y a pas de spécialisation poussée des tâches dans la commercialisation locale du poisson : les commerçants qui viennent chaque jour d'Elinkine en transport en commun vendent. eux-mêmes leur poisson au détail, et les capres pêchées dans les bolongs sont proposées par les pêcheurs qui viennent jusqu'au marché.

Les petites espèces sont vendues par tas valant 100 ou 200 francs, selon la taille, leur achat. ne donne jamais lieu à marchandage.. Les grosses espèces sont vendues à la pièce et les transactions sont toujours accompagnées de discussions sur les prix.

A la suite d'une décision des autorites municipales, une expérience de vente par pesée et prix fixes fût tentée par le passé. Elle devait être rapidement abandonnée.

2.1.3 . Le marché dé Bignona :

Les arrivages de poissons frais sont assez importants et très variables, Le poisson du f leurre (tilapie,, mulet) constitue 1 'essentiel des arrivages. Les tilapies proviennent des centres de débarquement du département de Bignona (Djilonguia, Tendouck, Thiong-Essyl) et du département de Sédhiou (Marsassoum, Goudomp, Diattacounda , Simbadibrassou) où opèrent les mareyeurs-pêcheurs *Walo-walo* avec leurs sennes de plage, Il y a lieu de signaler que ces pêcheurs se déplacent constamment dans les zones de pêche du département de Sédhiou pour suivre le poisson.

La consommation de carpes paraît plus élevée à Bignona que celle des autres espèces compte tenu du pouvoir d'achat et des habitudes alimentaires de la population locale .

On trouve également des mulets et des ethmaloses en provenance de Tendouck, Pendant la saison froide (Décembre à Mars) , un mareyeur de Gambie vient approvisionner le marché de Bignona en ethmalose une ou deux fois par semaine à l'aide de son propre camion, soit 800 kg de poisson, Ziguinchor et Kafountine fournissent au marché de Bignona les grosses espèces (brochets, capitaines, ethmaloses, silures...).

Lors de notre enquête, nous avons évalué à 2 022,5 kg les arrivages de poisson au marché (tabl. 19 et 20).

Les camions des mareyeurs arrivent à 7 heures au marche et les détaillants s'approvisionnent auprès d'un des 4 semi-grossistes basés dans le marché qui. vendent le produit pour le compte des mareyeurs, Le règl.ement se fait après la vente (à partir de 12 heures). Chaque semi-grossiste est représentant de mareyeurs déterminés et reçoit une commission (1 500 à 3 500 Frs) .

Le jour de notre enquête, nous avons compte 30 détaillants (tous des hommes) de poisson frais dont 4 travaillent individuel? emen t , les autres s'organisent par groupes de 2, 3 ou 4 personnes pour vendre le produit. Pendant la saison sèche (Octobre à Mai) , le nombre de détaillants peut atteindre

une cinquantaine avec le retour des banas-banas de Tendouck occupés actuellement par les travaux des champs. Ces derniers se servent de leurs byclettes pour transporter le poisson à l'aide de paniers de 50 à 80 kg.

La vente au détail se fait à la pesée, les détaillants louent des balances à des commerçants ou particuliers de la place à raison de 100 Frs/jour. Les petites espèces sont triées par classe de taille tandis que les grosses espèces sont découpées en morceaux.

L'aire d'attraction du marché se limite à la population de Bignona et des villages voisins situés dans un rayon de 3 km. La capacité journalière du marché est estimée à 3 tonnes.

Bignona constitue, dans une certaine mesure, un marché d'éclatement vers les villages voisins. Après le tri des tilapies selon la taille, les petites espèces sont vendues à de petits bana-banas, venus à bicyclette pour l'approvisionnement de leurs villages d'origine, On estime à 300 kg de tilapie en moyenne, la quantité journalière qui transite par le marché de Bignona pour les villages voisins (Mr DRAME, agent des pêches du marché, comm. pers.).

On note la présence de semi-grossistes de poisson transformé (guedj, yet) qui provient de Kafountine et de Tendouck.

2.1.4. Le marché de Kolda :

Ce marché reçoit des tilapies en provenance de Simbadibrassou. Les mareyeurs pêcheurs *walo-walo* qui opèrent dans ce centre de débarquement approvisionnent régulièrement les marchés de Kolda et de Bignona.

Vu l'arrêt du complexe frigorifique de Kolda, le marché ne reçoit plus du gros poisson en provenance du port de Dakar. Actuellement un mareyeur de Dakar approvisionne le marché une fois par semaine avec un camion frigorifique. Il se ravitaille en poisson à Fass Boye, Kayar, Mbour et Joal.

En raison de 1 'état de la demande, ce mareyeur a passé 2 jours pour écouler sa cargaison composée de diverses espèces pour une quantité de 800 kg (silures, brochets, mulets, capitaines, otolithes, mérous, plexiglass).

On a aussi assisté à l'arrivée d'un mareyeur de Ziguinchor avec son camion chargé de brochets en provenance d'Elinkine. Le camion est équipé d'une cale à glace pour la conservation du poisson. Ce mareyeur ne fréquente le marché de Kolda qu'en cas de prévision de saturation de l'offre sur les marchés qu'il approvisionne habituellement (Bignona et Ziguinchor).

La vente au détail se fait à la pesée et est assurée par des détaillants pour les tilapies, Pour Les autres espèces, ce sont les mareyeurs eux-mêmes qui vendent le produit directement aux consommateurs.

La capacité d'absorption journalière du marché de Kolda est estimé à 500 kg en moyenne.

2.1.5. Marché de Vélingara :

A Vélingara, marché pouvant absorber 500 kg de poisson frais par jour, un seul mareyeur détient le monopole du commerce du poisson de mer. 1.1 approvisionne le marché à partir du produit mareyé par ses camions basés à Kayar et Mbour qui viennent souvent vendre à Tambacounda. On trouve diverses espèces provenant de Fass-Boye (brochet , chinchard, sardinelle, trachinote, mussolini, friture) .

Il peut arriver que des camions du port ou du CAPAS approvisionnent le marche en sardinelles , chinchards et carpes blanches.

Les tilapies proviennent de Simbadibrassou ; le mareyeur laisse au passage à Kolda la moitié de la cargaison soit 400 kg.

2.1.6. Le marché de Sédhiou :

C'est un marché du département situe en pleine zone enclavée ; il ne reçoit aucun apport extérieur de poisson, Les pêcheurs des centres secondaires de pêche du département viennent débarquer leur poisson à côté du marché. Le transport du produit du lieu de débarquement au marché est assuré par des femmes moyennant une rémunération (50 Frs par baignoire ou 1 'équivalent en poisson). Les espèces débarquées qui sont. composées essentiellement de tilapies, mulets et ethmaloses sont directement vendues sur le marché par les pêcheurs eux-mêmes. La vente au détail se fait par pesée ou au tas. La capacité d'absorption journalière du marché varie de 1 à 1,5 tonne de poisson frais.

2.2. LE MAREYAGE EN FRAIS HORS DE LA ZONE DU PROJET

Les quantités destinées au mareyage frais hors de la zone du projet sont évaluées sur le tableau 14. Elles sont obtenues en déduisant des débarquements totaux, la consommation locale) la demande des hôtels et les quantités destinées à la transformation. On obtient au total 302 tonnes (soi t 8 % des débarquements

annuels de la zone> pour le mareyage en frais destine essentiel lement au reste de la région de la Casamance (Ziguinchor), aux marches et usines de Dakar. Pour l'année 1987, les apports de la Casamance (principalement de Kafountine) dans les arrivages de poisson frais au marché de gros de Gueule Tapée (Dakar) représentaient moins de 1 % soit 26 tonnes. Il s'agit d'espèces de haute valeur commerciale (brochets, pristipomes, capitaines de mer, carangidés...). Les usines reçoivent des soles et langoustes pêchées dans la zone du projet.

La moyenne et Haute Casamance qui sont régulièrement approvisionnées en tilapies par les mareyeurs du département de Sedhiou, reçoivent une faible quantité de grosses espèces en provenance de la zone du projet .

2.3. LES ACTEURS :DU MAREYAGE.

Au niveau de la Casamance, les agents intervenant dans le circuit de distribution sont des mareyeurs qui font pour la plupart du commerce demi-gros et qui s'approvisionnent en poisson frais sur la plage. Dans certains marchés on retrouve ces commerçants qui sont ravitaillés sur place par des mareyeurs-pêcheurs possédant leurs propres véhicules, Des mareyeurs de Dakar viennent s'approvisionner à Kafountine principalement pour revendre le produit dans les usines et hôtels (soles) et au marché de Gueule Tapée (brochets, capitaines, courbines).

Nous avons rencontré 14 mareyeurs opérant dans la zone du projet parmi lesquels un ne détient pas la carte professionnelle, et 7 bana-banas.

2.3.1. Caractèristiques socio-économiques des mareyeurs :

L'âge moyen des mareyeurs enquêtés en Casamance est de 49 ans (tabl. 21) ; il s'agit de gens relativement vieux appartenant au milieu pêcheur.

L'analyse de l'appartenance ethnique montre une nette prédominance des mareyeurs *walo-walo* et *toucouleur-cubalbe* originaires de la région du Fleuve Sénégal (fig. 8), on note la présence d'un seul *diola* dans l'activité de mareyage, ce qui s'explique par le fait que les *diola* se sont longtemps désintéressés à la pêche et à ses activités annexes. Il semble que les activités commerciales ne sont pas très valorisées socialement au sein de l'ethnie *diola*. Les autres mareyeurs viennent de la région du Sine Saloum (tabl. 21).

La quasi. totalité des mareyeurs rencontrés sont des armateurs disposant de pirogues motorisées (fleuve ou mer) pêchant à la senne de plage (S.P.) ou au filet dormant (F.D.) (fig. 9).

2.3.2. Moyens matériels de la commercialisation :

Les moyens matériels dont disposent les mareyeurs pour la commercialisation se limitent à des véhicules peugeot de type 404. La majorité d'entre eux possèdent leurs propres moyens de transport.. (11 véhicules appartiennent à 8 mareyeurs). Les autres louent individuellement des véhicules en cas de besoin.

Les véhicules des mareyeurs ne sont pas très âgés (moins de 10 ans) et sont en bon état en raison de l'inutilisation de la glace par certains pour le transport des tilapies. Seuls les véhicules des mareyeurs spécialisés dans la vente de soles sont équipés en cales à glace pour la conservation du produit. A Kafountine et à Diembéring, ces mareyeurs ont installé sur place des caisses pour le stockage de la glace achetée à Ziguinchor. Les mareyeurs qui s'approvisionnent en grosses espèces (courbines, capitaines, brochets) à Kafountine ou Elinkine s'approvisionnent aussi en glace à l'usine SEFCA de Ziguinchor.

2.3.3. Intégration verticale : relation avec les pêcheurs et semi-grossistes :

Dans la région de la Casamance, on assiste à une intégration poussée du mareyage et de la pêche. La majorité des mareyeurs sont d'anciens pêcheurs et possèdent des unités de pêche (tabl. 22). Il semblerait que la nature des engins de pêche possèdés par les mareyeurs soit en relation avec leur ethnie : les mareyeurs *walo-walo* et *sérère* disposent de sennes de plage et de filets dormants (félé-félé) tandis que les *toucouleur - cubalbe* possèdent seulement des filets dormants.

Contrairement à ce qu'on observe sur la côte Nord (de Saint-Louis à Djifère) les mareyeurs sont prioritaires pour: l'achat des prises de leurs unités de pêche, Chaque mareyeur dispose de ses propres prises qu'ils écoulent dans les différents marchés de la région.

Les mareyeurs de soles choisissent des pêcheurs (à Kafountine et Djembering principalement) qu'ils équipent en matériel. de pêche remboursable en 10 ans, le poisson étant payé au moment de la vente.

Les mareyeurs entretiennent dt bonnes relations entre eux ; les quelques mareyeurs hases dans les marches (Hignona surtout) reçoivent le produit de leurs col lègues qui s'approvisionnent sur La plage en louant des véhicules.

2.3.4. Les bana-banas :

Ce sont des demi- grossistes qui vendent le poisson pour le compte des mareyeurs ou qui achètent du poisson. sur la plage en quantités relativement peu importantes.

La moyenne d'âge des 7 bana-banas rencontrés à Ziguinchor est de 40 ans ; il. s'agit de gens dont la majorité ont fait plus de 10 ans dans le métier, mais qui n'ont pas encore accumulé suffisamment de capital pour devenir de véritables mareyeurs .

Dans la composition ethnique des bana-banas, on note une nette dominance des wolofs originaires du Sine-Saloum et de *toucouleur* de la région de Casamance (tabl. 23) .

Ce sont la plupart d'anciens agriculteurs ayant abandonné provisoirement ou définitivement les cultures pour la pêche. Deux entre eux possèdent chacun une pirogue motorisée pêchant au filet dormant et basée à Ziguinchor (tabl. 24).

Sur le plan de l'intégration verticale, les bana-banas s'approvisionnent généralement au ponton(l) de Ziguinchor auprès de pêcheurs amis ou parents à qui ils prêtent souvent de l'argent pour la réparation des engins de pêche ou pour engager les frais d'exploitation de la marée (nourriture, carburant) ; certains pêcheurs se trouveraient débiteurs des bana-banas alors que ces derniers payent le produit au moment de la vente.

Le transport du poisson débarqué de la plage au marché est assuré par des femmes originaires de Kabrousse et engagées comme manoeuvres par les bana-banas.

Les bana-banas des autres localités se déplacent au moyen de bicyclettes pour s 'approvisionner en. poisson frais. Dans le département de Bignona, ils achètent journalièrement 1 panier de 50 à 80 kg de poisson frais pour ravitailler leurs villages d'origine ou pour vendre directement sur le marché de Bignona. Ces derniers sont originaires de Tendouck où ils s'approvisionnent

(1) l ieu de débarquement des pirogues.

en mulets, tilapies et ethmaloses. Ce sont généralement des saisonniers qui pratiquent 1 'agricu l ture pendant la saison des pluies.

2.3.5. Les infrastructures de froid :

2.3.5.1. Infrastructures existantes :

L'usine SEFCA (Société des Entrepots frigorifiques de Casamance) située à proximité du ponton où débarquent les pêcheurs' est. la principale infrastructure de stockage sous froid et de fourniture de glace à Ziguinchor. Cette usine a une capacité de production de 6 t/j de glace en paillettes et de 0,6 t/j de glace en barres de 10 kg.

Elle dispose également de 2 chambres froides (capacité : 6 t/j) et d'un tunnel de congélation (capacité 5 t/j).

Depuis l'arrêt de la commercialisation des crevettes par les usines de la place, la totalité de la glace produite par. la SEFCA est disponible pour les mareyeurs et les pêcheurs disposant de pirogues glacières (venant de Diogué et Saloulou essentiellement),

Une chambre froide est mise à la disposition des mareyeurs aux tarifs suivants :

-- 15 Frs/kg/j pour les grosses espèces ,

-- 200 frs/kg/j par caisse de 25 kg pour les petites espèces.

Dans la pratique, le même prix est. demande pour une durée de stockage allant; jusqu'à trois jours.

La glace est vendue 15 Frs/kg en paillettes et 200 Frs La barre de 10 kg.

Au casoù la SEFCA déciderait de commercialiser à nouveau la crevette, il est à craindre que les mareyeurs manquent de glace.

D'après les mareyeurs, lorsque les usines commerciàlisent la. crevette, elles utilisent: la totalité de la glace disponible.

A côté des hôtels qui disposent de leurs propres chambres froides, il existe d'autres chambres froides dans la région :

a.- Dans le département de Bignona :

- une chambre froide implantée à 1 'intérieur du marché de Bignona : cet te chambre froide est inutilisée. Après avoir été confiée à la municipalité cette unité a été laissée à l'abandon., Il conviendrait d'étudier les possibi 1 i-tées de remise en état de cette unité.

- à Kafountine une chambre froide a été implantée à l'intérieur du bâtiment du service des pêches. Cette unité n'est pas encore fonctionnelle (lors des essais de mise en route, des di f ficul tés techniques sont apparues)

b. - dans le département de Kolda :

Financé par l'aide danoise, le complexe frigorifique de Kolda dispose d'une capacité de stockage de 20 t à 0° et de 20 t à 25". Une fabrique de glace de 5 t/j a également été mise en place. 10 tonnes de glace peuvent être stockées. En raison de difficultés de gestion (factures d'électricité impayées) cette unité est inutilisée depuis juillet 1983.

2.3.5.2. Projets en cours d'exécution :

A Ziguinchor un complexe frigorifique doit être inauguré avant la fin de l'année, Financé par l'aide italienne pour un montant de 405 millions de Frs CFA, ses caractéristiques sont les suivantes :

-- production de glace en barres : 20 t/j,
- stockage de glace en barres : 50 t /j ,
- tunnel de congélation : 10 t/j,
- stockage congelé : 40 t/j ,
- chambre de stockage de produit frais : 50 t/j ,
- salle de traitement : 50 t/j.

La chambre froide implantée à Kafountine devait servir de relais à ce complexe pour le stockage de la glace (Mr NDAW, inspecteur régional des pêcheurs, comm. pers.) ,

Au delà des simples aspects techniques, certaines questions sont à poser sur les possibilités de succès de ce projet. Les modalités de gestion de ce complexe ne sont pas précises . Or, l'exemple passé d'échecs d'unités similaires (SOFRINOR à Saint-Louis, complexe de Louga) montre que de tels investissements nécessitent un contrôle permanent de la gestion (mise en place d'une comptabilité analytique, rédaction de rapports de gestion périodiques). Il peut sembler hasardeux, tant que des dispositions précises n'auront pas été prises en ce domaine, de faire dépendre le projet intégralement de ce complexe pour la fourniture de barres de glace.

2.4. LES COUTS DU MAREYAGE

Les coûts du mareyage seront estimés pour les principaux circuits de commercialisation fréquentés par les mareyeurs de Casamance. Ils seront calculés pour un véhicule type 404 Peugeot (le plus souvent utilisé en Casamance) équipé d'une caisse isotherme "artisanale'" produite localement.

'Deux hypothèses seront. proposées quant au nombre annuel de trajets (n)

- hypothèse 1 : n = 150
- hypothèse 2 : n = 200.

2.4.1. Identification des coûts :

On distinguera les coûts par trajet et les coûts annuels (indépendants du degré d'activité) . Les coûts variables par trajet comprennent principalement le carburant, la glace et la rémunération de la main d'oeuvre à la tâche (porteurs et aides chargés du conditionnement), Pour chaque trajet le mareyeur doit s'acquitter de la taxe de marché (500 Frs sur la plupart des marchés, 1 500 frs au marché de la Gueule Tapée à Dakar). Lorsqu'ils empruntent la route sénégambienne en direction de Dakar et Kaolack, les mareyeurs doivent payer la traversée du fleuve Gambie en 'bac et éventuellement une indemnité pour les formalités douanières (tabl . 25) .

Les coûts fixes annuels sont constitués par le droit paye lors du renouvellement de la carte de mareyeur (30 000 Frs) , l'assurance et la vignette du véhicule, l'amortissement, Ce dernier a été calculé de façon linéaire sur une période de cinq ans (tabl. 26).

2.4.2. Résultats :

Le coût total par trajet. (CTT) est obtenu en faisant !.a somme : coûts par trajets + (coût annuel/nombre de trajets) (tabl. 27) .

Le coût total par kg (CTK) est obtenu en divisant CTT par le volume de poisson transporté (1 000 kg pour une 404 Peugeot).

Selon les hypothèses et le trajet retenus, le coût de commercialisation varie de 21 à 57 F/kg.

Pour la commercialisation en direction du Cap-Vert les mareyeurs de Casamance supportent un coût supplémentaire de 1. 'ordre de 30 F/kg par rapport aux mareyeurs de la Petite Côte équipés du même type de véhicule.

Dans la réalité, l'écart est encore plus important si l'on tient compte du fait que les mareyeurs de Mbour et de Joal possèdent des véhicules de forte capacité pour lesquels les coûts de transport unitaires sont plus faibles. Les possibilités d'écoulement rentable du poisson de Casamance vers Dakar semblent donc relativement limitées. Seules les espèces de haute valeur commerciale pour lesquelles le coût de transport pèse relativement moins dans le prix de revient total peuvent être vendues sans trop de risques : brochets et soles essentiellement.

2.5. COMMERCIALISATION DU POISSON TRANSFORME

2.5.1. Situation de la transformation dans les principaux centres de pêche :

Dans le département d'Oussouye, les centres de transformation les plus importants sont les suivants :

- Boudiédiéte : on peut considérer qu'il s'agit du principal centre de production de métorah de la Basse Casamance, alimenté en requin pêché au filet dormant . La commercialisation est réalisée par des transformateurs ou par des commerçants qui expédient le poisson en Guinée ou en Gambie d'où il sera réexpédié vers la destination finale (le plus souvent des pays africains anglophones).

On y produit également du guedj. Le sèchage des ailerons de requins fournit également des revenus importants. Après sèchage les ailerons sont expédiés par les pêcheurs ou par des commerçants à Banjul d'où ils sont réexpédiées vers les marchés de l'extrême-orient.

L'activité de transformation à Boudiédiéte est surtout le fait des pêcheurs eux-même s.

- Boucotte : ce point de débarquement est spécialisé dans la production de sali (sali-séché) obtenu à partir de requin. Il est produit par les femmes des pêcheurs gandiolais qui viennent chaque année en campagne à Boucotte. Une part importante du sali est achetée par une usine de Dakar (COMMAF pêche) pour être ensuite exportée. La production de guedj représente ici une activité relativement secondaire.

- Diembering : les pêcheurs campagnards transforment eux-mêmes une part de leurs débarquements ou bien vendent le poisson frais 3 des transformatrices.

Dans ce centre la production de Guedj semble relativement plus importante que celle de sal i.

- Elinkine : le guedj est produit par des femmes *diola* qui achètent le poisson aux pêcheurs locaux. Les pêcheurs *sérère* qui. viennent en campagne à Elinkine produisent du tambadiang (mulet) qui sera commercialisé sur place auprès de "bana-bana" ou bien expédié à Ziguinchor. Les transformatrices sont regroupées en coopérative.

- Pointe Saint Georges : les pêcheurs *sérère* de Ponta Diogane et Ponta Bassoul utilisent une grande part des mulets capturés à la senne de plage pour produire du tambadiang. Quelques propriétaires d'unités de pêche s'adonnent à la commercialisation vers Kaolack. Une part importante de la production est également transportée par pirogue à Ziguinchor pour être écoulée auprès des "bana-banas".

Une équipe de transformateurs d'origine guinéenne produit du métorah qui est expédié en Gambie ou en Guinée.

Dans le département de Bignona on trouve deux centres :

- Kafountine : ce centre est. un très important lieu de transformation où les femmes des campagnards produisent du guedj, du sali et du yet. La production saisonnière de métorah est réalisée par des ghanéens qui viennent ici vers le mois de Septembre, La commercialisation est réalisée par des commerçants qui viennent acheter sur les lieux de transformation.

-- Saloulou : les pêcheurs *sérère* en campagne dans ce l ieu produisent du guedj qui est transporté en pirogue 3 Ziguinchor pour y être vendu aux bana-banas.

2.5.2. Modalités de vente des produits transformés :

Différents modes de vente existent. La vente à la pesée est toujours pratiquée pour les ailerons de requins et le sali, Le guedj est vendu à la pièce par les transformateurs allochtones tandis que les *diola* préfèrent la vente à la pesée. Le tambadiang est commercialise par sacs de 70 kg. Le métorah peut être vendu a la pesée ou bien dans de grands paniers,

2.6. LES PRIX PRATIQUES

2.6.1. Les prix au débarquement :

Le poisson débarqué par les pêcheurs de la zone du projet est soit vendu sur place, soit embarqué à bord de pirogues pour être écoulé à Ziguinchor,

Sur la plage, le poisson frais est vendu à la pièce ou au tas. Généralement c'est le capitaine de la pirogue qui est responsable de la vente du produi t débarqué aux mareyeurs, bana-banas ou femmes transf ormatricec.

Nosu avons relevé 'les prix du tas ou de la pièce des espèces rencontrées que nous avons ramenés au kilogramme en utilisant la relation taille-poids des poissons établie par les biologistes.

Les prix varient très peu d'un centre de débarquement à un autre pour une même espèce et au cours de la même journée (tabl. 28). Pour les ethmaloses, mulets et soles, les prix sont relativement faibles par rapport à ceux pratiqués à Hann (Dakar) durant le premier semestre de 1984.

2.6.2. Les prix des hôtels :

Sur la côte Sud de la Basse Casamance, les prix offerts par les 'hôtels sont stables au cours de l'année et très rémunérateurs pour les pêcheurs car la vente se fait sans intermédiaire. Avant chaque campagne, pêcheurs et hôteliers se réunissent à la sous-préfecture de Kabrousse afin de s'entendre sur les prix.

Pour l'année 1983 les prix pratiqués étaient les suivants :

- Langouste : 2 100 Frs/kg
- Poisson (général) : 300 "
- Brochet-Capitaine : 400 "
- Crabes : 300 Frs /pièce

A Ziguinchor, les hôtels sont approvisionnés par des mareyeurs aux prix suivants :

- Sole : 400- 450 Frs/kg
- Mulet : 350 "
- Brochet : 450 "
- Capitaine : 400- 450 "
- Langouste : 2 000-3 100 " (selon la saison)

2.6.3. Les prix sur les marchés :

Les prix moyens de détail. relevés dans les principaux marchés de La région durant le mois de juin figurent dans le tableau 29. On observe une faible variation de ces prix entre les différents marchés de la région. Pour certaines espèces, les prix de ddtail sur les marchés casamançais sont lègèrement supérieurs aux prix observés pour la même période au marché de gros de Gueule-Tapée (ethmalose et pristipome). L'explication doit être recherchée dans l'approvisionnement diversifié de Gueule-Tapée qui lui permet d'être alimenté à partir des lieux où les débarquements sont Les plus importants.

:Les prix des grosses espèces vendues sur les marchés varient entre 300 et 400 Frs/kg.

2.6.4. Les prix du poisson transformé :

Les prix moyens relevés pour le poisson transformé sont Les suivants ;

- Guedj	: 400 - 500	Frs/kg
- Tambadiang	: 150 - 200	"
- Métorah	: 150 - 300	"
- Saly	: 150 - 200	"
- Ailerons de requins	: 4 000	"

Tableau 10.- Variabilité de la consommation de poisson selon l'ethnie

Ethnie	Cons. totale	Poisson frais	Poisson sec
Mandingue	82,8	80,8	a
Peuhl	10,9	10,3	6
Mandjack et Mancagne	103,7	95,8	7,8
Balante	55,8	52,8	3
Diola et Bainouk	107,3	101,4	5,9
Autres	82,1	71,4	10,7

Unités : gr/jour/personne

Tableau 11.- Espèces consommées selon la zone géographique et l'ethnie

Zone et ethnie \ Espèces	Carpe	Ethmalose	Mulet	Capitaine
Maritime	66,7	12,1	41,1	4,2
Bord Casamance	96,4		3,9	
Route goudronnée	78,2	15,6		
Autre	2,5	23,5	1,2	
Mandingue	66,6	12,5	1,7	
Peuhl	9,2	1,1		
Mandjack - Mandingue	64,7	31,2		
Balante	35,8	12,1		
Diola et Baïnouk	39,1	31,6	24,5	2,2
Autres	39,2	32,2		

Unités : gr/jour/personne.

Tableau 12.- Variabilité de la consommation de poisson selon la taille du groupe alimentaire

Nombre de personnes	Cons. totale	Poisson frais	Poisson sec
- de 11	121,3	115	6,3
11-15	70,9	66,4	4,5
16-20	40,4	37,2	3,2
t de 20	40,7	38,6	1,6

Unités : gr/jour/personne

Tabl@eau 13.- Variabilité de la consommation de poisson selon la situation qéoqraphique

Z O N E	Conso.totale de poisson	Poisson frais	Poisson sec
Maritime	139,9	131,8	8,1
Bord Casamance	104,8	101	3,8
Route goudronnée	95,7	93,8	1,9
Autres	31	27,2	3,8

Unités : gr/jour/personne

TABLEAU 14.- EVALUATION DU BILAN DE LA ZONE DU PROJET EN POISSON (EN TONNES).

MOIS	DEBARQUEMENTS			CONSOMMATION LOCALE			HOTELS	TRANSFORMATION			MAREYAGE NET EN FRAIS HORS-ZONE
	Oussouye	Bignona	Total	Oussouye	Bignona	Total		Oussouye	Bignona	Total	
Janv.	86.1	320	406.1	10	123	133	12.4	25	169	194	66.7
Fev.	83.5	303	386.5	16	126	142	12.4	27	175	202	30.1
Mars	77.7	244	321.7	20	74	94	12.4	20	183	203	12.3
Avr.	87.9	362	449.9	20	57	77	12.4	19	323	342	18.5
Mai	117.2	300	417.2	18	111	129	1.9	60	200	260	26.3
Juin	110.8	338	448.8	20	51	71	1.9	50	299	349	26.9
Juil.	69.8	157	226.8	30	86	116	1.9	24	89	113	-4.1
Août	64.9	83	147.9	21	60	81		22	39	61	5.9
Sept.	65.2	83	148.2	19	54	73		28.5	39	67.5	7.7
oct.	65.7	145	210.7	39	18	57	6.0	27	63	90	57.7
Nov.	63.5	237	300.5	21*	110	131	12.4	20	106	126	31.1
Déc.	60.6	289	349.6	21"	117	138	12.4	26	150	176	23.2
Total	952.2	2 861	3 813.9	255	987	1 242(**)	86.1	348.5	1 835	2 183.5	302.3

(*) donnée non disponible,remplacée par la moyenne des autres mois

(**) dont environ 388 tonnes pour l'autoconsommation des pêcheurs.

Tableau 15.- Demande de poisson du marché hôtelier
(en tonnes)

COMPLEXE	Période d'ouverture	Demande mensuelle	Demande annuelle
Hôtel Kabrousse	1er Nov. 30 Avril	4.5	27
Club Méditerren	1er Oct. 30 Avril	6	42
La Paillote	12 Nov. 31 Juil.	1.3	11.7
Emitaï	12 Nov. 31 Juil.	0.6	5.4
TOTAL			86.1

Tableau 16.- Production de poisson transformé dans la zone du projet:

MOIS	GUEDJ			TAMBADIANG			METORAH			SALY			AUTRES			TOTAUX		
	tOuss.	Bign.	Total	Ouss.	Bign.	Total	Ouss.	Bign.	Total	Ouss.	Bign.	Total	uss.	Bign.	Total	Ouss.	Bign.	Total
Janv.	4	29.5	33.5	3.4	3	6.4	-	24	24	10	-	10		2.5	2.5	17.4	59	76.4
Févr.	1	30	31	7	2.5	9.5				1	23	24		1.9	1.9	9	57.4	66.4
Mars	5.5	35.3	40.8	8.3	0.7	9	3.8		3.8	6.1	20	26.1	O.1		0.1	23.8	56	79.8
Avril	9.3	79.6	88.9	1.9	0.1	2	4.6		4.6	0.3	16.6	16.9		11.4	11.4	16.1	1'07.7	123.8
Mai	18.3	53.5	71.8	8.2	0.4	8.6	1.1		1.1	8	13	21		7.1	7.1	35.6	74	109.6
Juin	15.1	80	95.1	3.9		3.9	2.9	17.1	20	4.5		4.5	-	7.9	7.9	26.4	10S	131.4
Juil.	2.8	11.8	14.6	2.8		2.8	1.1	8	9.1	1.2	O.8	2	-			7.9	20.6	28.5
Août	2.5	9.7	12.2	2.2		2.2	1.1		1.1	1.3	3	4.3	-	0.5	0.5	7.1	13.2	20.3
Sept.	4.3	9.7	14	2.2		2.2	0.8		0.8	1.7	3	4.7	-	0.5	0.5	9	13.2	22.2
Oct.	2.7	15.8	18.5	4.4	0.4	4.8	1.1	1	2.1	0.7	2	2.7	-	1.8	1.8	8.9	21	29.9
Nov.	2.6	25	27.6	1.5	0.8	2.3	0.03	5	5.03		2	2	-	1.9	1.9	4.1	34.7	38.8
Déc.	4.7	36.3	41	2	0.2	2.2	1.7	5	6.7	O.4	8.7	9.1	-	3.3	3.3	8.8	53.5	62.3
TOTAL	72.8	416.2	488	47.8	8.1	55.9	18.23	60.1	78.33	35.2	92.1	127.3	O.1	38.8	38.9	174.1	615.3	'89.4
%			62			7			10			16			5			00

Tableau 17.- Origine des arrivages de poisson frais sur le marché St-Maur

ORIGINE	QUANTITES(T)	%
Simbandibrassou	2.70	30
Goudomp	1.30	14,4
Diattacounda	4.06	45,1
Diembering	0.21	2,4
Elinkine	0.19	2,1
Autres	0.54	6
T O T A L	9	100

Tableau 18.- Composition des arrivages de poisson frais sur le marché St-Maur

ESPECES	QUANTITES(T.)	%
Tilapie	6	66,7
Ethmalose	0.8	8,8
Mulet	0,5	5,6
Arius (Kong)	0.5	5,6
Drépane	0.1	1,1
Capitaine	0.2	2,2
Brochet	0.2	2,2
Autres	0.7	7,8
T O T A L	9	100

Tableau 19.- Composition des arrivages de poisson frais sur le marché de Bignona.

E S P E C E S	Quantités (kgs)	%
Brochet	24	1.19
Drépane	29	1.43
Liche	4	0.20
Mulet	250	12.36
Ethmalose	20	0.99
Silures	18	0.89
Marquereau-bonite	2.5	0.12
Capitaine	15	0.74
Tilapie	1 660	82.08
TOTAL	2 022.2	100

Tableau 20.- Origine des arrivages de poisson frais sur le marché de Bignona

ORIGINE	Quantités (kgs)	%
Ziguinchor	212.5	10.5
Kafountine	210	10.38
Djilonguia	800	39.56
Simbadibrassou	800	39.56
TOTAL	2 022.5	100

Tableau 21.- Appartenance etnique, région et nombre d'années dans la profession de mareyeur, par classe d'âge

			APPARTENANCE ETHNIQUE						NBRE D'ANNEES DANS LA PROFESSION				REGION D'ORIGINE			
asse d'âge	Nbre	%	Wolof	Sérère	Diola	Toucoul.	Walo-walo	Socé	0-5	6-10	11-15	16-20	Fleuve	S.Sal.	Casam.	Gambie
40-44	5	35.7	1		1	1	1	1	2			3	1	1	1	1
45-49	2	14.3	1							1			1	1		
50-54	3	21.4		2			2		1		1	2	1	2		
55-59	3	21.4				2	1		1	1	1		3			
60-64																
65-69	1	7.2					1			1			1			
O T A L	14	100	2	2	1	3	5	1	4	3	2	5	8	4	1	1
		%	14.3	14.3	7.2	21.4	35.7	7.2	28.6	21.4	14.3	35.7	57.1	28.1	7.2	7.2

TABLEAU 22.- METIER ANTERIEUR ET AUTRE METIER EXERCES PAR LES MAREYEURS

Ancien métier / Autre métier	Pêcheur	Agricult.	Autre mét.	Total	%
Armateur	10			10	71.4
Sans métier		3		4	28.6
TOTAL	10	3	1	14	100
%	71.4	21.4	7.2	100	

Tableau 23.- Appartenance ethnique,région d'origine et nombre d'années dans la profession de bana-bana par classe d'âge.

Classe d'âge	Nbre	%	Appartenance ethnique				Nbre d'années dans le métier				Région d'origine	
			Wolof	Sérère	Diola	Toucoul.	0-5	6-10	11-15	16-20	S.Saloum	Casam.
30-34	2	28.6		1	1		2					2
35-39												
40-44	3	42.8	2			1	1			2	2	1
45-49	2	28.6	1			1			1	1	1	1
T O T A L	7	100	3	1	1	2	3		1	3	3	4
		%	42.8	14.3	14.3	28.6	42.8		14.2	42.8	42.8	57.2

TABLEAU 24.- METIER ANTERIEUR ET AUTRE METIER EXERCES PAR LES BANA-BANAS

Ancien métier / Autre métier	Pêcheur	Agricult.	Sans rép.	Total	%
Agriculteur	1	1		2	28.6
Armateur	1	1		2	28.6
Commerçant		1		1	14.2
Sans autre métier		1	1	2	28.6
T O T A L	2	4	1	7	100
%	28.6	57.1	14.3	100	

TABLEAU 25.- COUTS DE TRANSPORT PAR TRAJET
(F. CFA)

	DISTANCE AR (Km)	CARBURANT	GLACE	MANUTENTION	AUTRES	TAXES	TOTAL
Kafountine-Ziguinchor	200	6 980	4 500	1 000	-	500	12 960
Diembéring-Ziguinchor	175	6 090	4 500	1 000	-	500	12 090
Elinkine-Ziguinchor	100	3 480	4 500	1 000	-	500	9 480
Ziguinchor-Kolda	350	12 180	4 500	1 000	-	500	18 180
Ziguinchor-Vélingara	600	20 880	4 500	1 000	-	500	26 880
Ziguinchor-Tamba	800	27 840	6 000	1 000		500	35 340
Ziguinchor-Kaolack	500	17 400	6 000	1 000	6 000	500	30 900
Ziguinchor-Dakar	900	31 320	6 000	1 000	6 000	1 500	45 820

TABLEAU 26.- COUTS DE TRANSPORT ANNUELS
(F. CFA)

Carte mareyeur	30 000
Amortissement	941 000
Vignette et Assurance	219 000
Chauffeur	360 000
Entretien et réparation	242 000
TOTAL	1 792 000

TABLEAU 27.- COUTS TOTAUX DE TRANSPORT PAR TRAJET ET PAR KG

(F. CFA)

	C.1'. T.		C. T. K.	
	hyp. 1	*hyp. 2*	*hyp. 1*	*hyp. 2*
Kafountine-Ziguinchor	*24 906*	*21 920*	*24,9*	*21,9*
Diembéring-Ziguinchor	*24 036*	*21 050*	*24*	*21*
Elinkine - Ziguinchor	*21 426*	*18 440*	*21,4*	*18,4*
Ziguinchor-Kolda	*30 126*	*27 140*	*30,1*	*27,1*
Ziguinchor-Vélingara	*38 826*	*35 840*	*38,8*	*35,8*
Ziguinchor-Tamba	*47 286*	*44 300*	*47,2*	*44,3*
Ziguinchor-Kaolack	*42 846*	*39 860*	*42,8*	*39,8*
Ziguinchor-Dakar	*57 766*	*54 780*	*57,7*	*54,7*

TABLEAU 28.- PRIX AU DEBARQUEMENT POUR LES PRINCIPALES ESPECES EN CASAMANCE ET A HANN (DAKAR) EN JUIN 1984 (F CFA/KG)

Lieux de dbqt. / Espèces	ZIGUINCHOR	GOUDOMP	SIMBADIDIBRASSOU	TENDOUCK	THIONG-ESSYL	CASAMANCE NE	DJEMBERING	MOYENNE	HANN*
Ethmalose	20	17	-	15	15		-	17	29
Mulet	41	33	65	75	100			63	206
Tilapie	45	42	40		50		-	44	-
Brochet-capitaine	194	-	-	150	200	138		170	-
Drépane	100		-	-				100	-
Langouste			-	-	-	2 500	2 500	2 500	1 667
Sole	-	-	-	-	-	325	275	300	509
Marquereau-bonite	-	-	-	-	-	447	-	147	172

(*) PRIX MOYENS DURANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1984.

TABLEAU 29.- PRIX MOYENS DE DETAIL SUR LES MARCHES DE LA CASAMANCE ET DE GUEULE TAPEE (DAKAR)

(F CFA/KG)

ESPECES	CASAMANCE	GUEULE-TAPEE
Ethmalose	95	83
Mulet	129	217
Silure	129	146
Pristipome	394	146
Drépane	173	
Capitaine	349	-
Brochet	340	-
Otholithe	145	-
Tilapie	57	-
Caranque	120	-
Marquereau	351	-
Liche	316	-

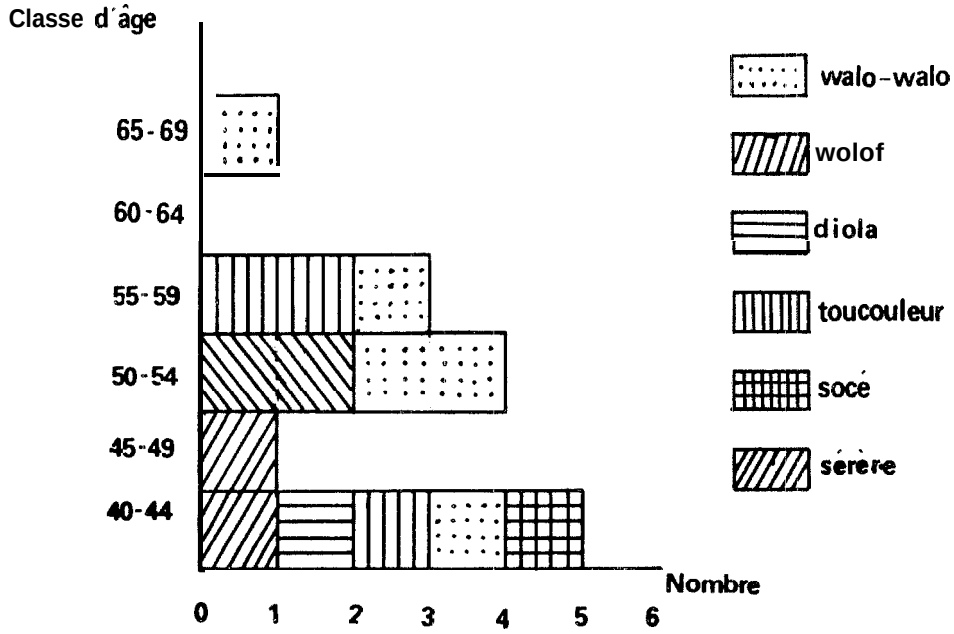

Fig. 8 .- Répartition des mareyeurs selon l'âge et l'origine ethnique.

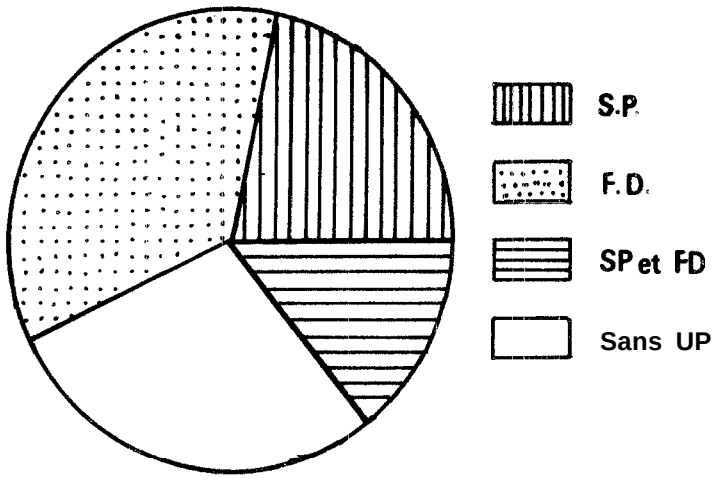

Fig. 9 . Répartition de la population des mareyeurs selon le type d'unités de pêche possédées

III. ESSAI D'ESTIMATION DE L'IMPACT DU PROJET ET DES POSSIBILITES D'ECOULEMENT

1. L'AUGMENTATION DES PRISES ET LES PRINCIPAUX GOULOTS D'ETRANGLEMENT DE LA DISTRIBUTION

La réalisation prochaine des centres de pêches va engendrer- une augmentation du nombre d'unités de pêche, et par conséquent des quantités débarquées. Les principaux débouchés actuels de la zone du projet sont constitués par la consommation locale et la transformation artisanale.

Le mareyage en frais hors de la zone s'effectue très mal en raison des difficultés d'accès, des coûts de transport et de l'insuffisance du matériel des mareyeurs. L'attente souvent longue au bac qui permet de traverser le fleuve Gambie sur la route transgambienne, décourage souvent les mareyeurs qui veulent approvisionner les marchés de Kaolack et de Dakar. Le mareyage local (approvisionnement des marchés) est presque inexistant durant l'hivernage pour la pêche maritime en raison de l'absence de pistes permanentes. Les pêcheurs sont souvent contraints de procéder eux-mêmes à la transformation de leur produit. Pendant la saison des pluies, la production baisse considérablement avec la rentrée des pêcheurs campagnards, ce qui réduit le mareyage,

L'absence d'infrastructures de base liées à la pêche (glace, carburant...) est à l'origine du déplacement constant de certains pêcheurs à Ziguinchor ou Elinkine pour L'écoulement de leurs produits et l'approvisionnement en carburant, nourriture et en denrées diverses nécessaires au fonctionnement de leurs unités de pêche. Ce phénomène engendre des dépenses supplémentaires en carburant pour le pêcheur,qui ne sont pas nécessairement répercutées sur le prix de vente du poisson.

Le développement de la pêche maritime en Casamance ne sera possible qu'avec la mise en place de véritabl.es infrastructures de base et de routes permettant une évacuation rapide du poisson.

2 . L ' E V O L U T I O N D U M A R C H E C A S A M A N C A I S A L ' H O R I Z O N 1 9 9 0

2.1. EVOLUTION DE LA POPULATION :

Nous avons utilisé les résultats du recensement général démographique de 1976, en tenant compte d'une croissance de 2 % par an pour évaluer la population de la Casamance à l'horizon 1990 (tabl. 30). La zone du projet concentre 24,5 % de la population totale.

2 .2. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION :

Nous déterminerons la consommation per capita à partir de la consommation locale de la zone qui représente 36,2 % des débarquements totaux. Comme nous l'avons vu plus haut, la consommation de poisson varie considérablement selon la zone géographique . Les enquêtes de l 'ORANA ont porte sur une région qui ne recoupe pas l'ensemble de la zone du projet On obtient une consommation de 6,05 kg par an et par personne, Afin de mesurer l 'évolution de la consommation à l 'horizon 4990, nous partirons de deux hypothèses de base :

- hypothèse 1 : consommation per capita constante :

Dans ce cas la consommation connaîtra une hausse de 15,2 % par rapport à 1984, soit 1 430 tonnes,

- hypothèse 2 : consommation per capita croissante .

Nous supposons que la consommation per capita augmente dans la même proportion que la population, soit 2 % par an, On obtient alors une consommation locale de 1644 tonne soit une augmentation de 32 %,

La consommation actuelle étant composée principalement de petites espèces (tilapies, ethmaloses et mulets) pêchées le plus souvent dans les eaux intérieures, la couverture de la demande supplémentaire de la population pourraît être assurée par les grosses espèces pêchées dans la zone du projet,

3. LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT DU MAREYAGE VERS LES AUTRES REGIONS

A l'exception des expéditions de crevettes vers les usines de Dakar qui Les conditionnent pour 1 'exportation, il n'y a pratiquement pas de mareyage en Casamance à destination des autres régions. Le Cap-Vert reçoit très peu de poisson de la Casamance : langoustes et soles pour les usines et hôtels, brochets pour le marché de Gueule-Tapée. Les marchés de la Haute Casamance sont plutôt approvisionnés en poisson, par le département de Sédhiou.

Sur ces différents marchés, la commercialisation des produits de la zone du projet peut être confrontée à des problèmes de concurrence avec le poisson originaire des autres points de débarquement du Sénégal.

3.1. PROBLEMES DE CONCURRENCE SUR LES MARCHES DAKAROIS :

Le mareyage dans la région de Dakar s'organise autour du principal marché au poisson du Sénégal : Gueule-Tapée. Ce dernier remplit une double fonction d'approvisionnement du centre de l'agglomération dakaroise et d'éclatement vers les marchés secondaires de la presqu'île du Cap-Vert.

La proximité des lieux de débarquements est à l'origine de la diversité des espèces qui arrivent au marché de Gueule-Tapée. Suivant les saisons, 1 "origine des arrivages de poisson sur ce marché est très variable . Seul 'le port de Dakar y écoule de façon régulière une partie des prises des sardiniers dakarois.

Durant la seconde partie de l'année, les apports de la Grande-Côte (Saint-Louis, Kayar) sont relativement peu importants à Gueule-Tapée. Les quantités provenant de la Petite Côte (Mbour, Joal) représentent 38,5 % des arrivages totaux tandis que celle de la Casamance n'atteignent guère 1 % (tabl. 31). A l'exception des barracudas, les proportions des différentes espèces en provenance de la Casamance dans les arrivages à Gueule-Tapée sont très faible (barracuda 14,6 %, carangidés 0,9 %, pristipome 0,4 %, capitaine 0,6 %, mérous 0,4 %). Seules les espèces pour lesquelles le coût de transport pèse relativement moins dans le prix de revient total peuvent être vendues sur Dakar sans trop de risque pour les mareyeurs.

3.2 . PROBLEMES DP' CONCURRENCE SUR LES MARCHE 5 DE LA HAUTE CASAMANCE

Ces marchés sont en grande partie appro' isionnés en tilapies par les mareyeurs-pêcheurs *walo-walo* qui opèrent dans le département de Sédhiou avec leurs sennes de plage, Le poisson est chargé dans les camions sans glace. Ces pêcheurs utilisent une technique appelée "Business" ; le poisson pris vivant par les sennes de plages est maintenu dans une sorte de piège fait en filet maillant et de branches. Il est ensuite gardé dans une zone profonde (zone du canal) pour maintenir le poisson en vie en attendant. Le moment favorable pour le transport vers les marchés (entre 4 et 5 heures.;, Les mareyeurs offrent ainsi régulièrement aux populations du poisson d'assez. bonne qualité. Cependant, il reste une demande de poisson non satisfaite surtout pour les grosses espèces qui arrivent de façon irrègulière sur les marchés de l'intérieur de la Casamance en provenance de la zone du projet ou des points de débarquement du littoral. (Fass-Boye, Kayar , Mbour , Joal) .

Ces marchés ont une faible capacité d'absorption journalière en poisson frais, ce qui réduit considérablement: le nombre de rotations des camions des mareyeurs .

4 . EVOLUTION DU MARCHE HOTELIER

Les hôtels implantés dans la région constituent des débouchés importants pour les pêcheurs de la zone du projet. Ces derniers reçoivent des prix très remunérateurs car la vente se fait sans intermédiaire.

Comme les hôtels disposent de leurs propres chambres froides, ils peuvent acheter des quantités importantes de brochets , capitaines, langoustes et crabes. Pendant l'hivernage, apparaissent des diff icultés d'approvisionnement du marché hôtelier en raison de labaisse de la production liée à la réduction du nombre de pêcheurs opérant dans la zone, On peut penser qu'avec le développement du tourisme en Casamance et la réalisation de nouveaux complexes touristiques, le marché hôtelier pourra absorber une partie relativement impor tante de l a produc tion débarquée dans la zone, Actuellement on estime à 70 % le taux de consommation de poisson dans les hôtels ; des problèmes l iés a l a qual ité de la viande vendue à Ziguinchor ont beaucoup contribué à cette c roissance de In consommation de poisson frais dans les hôteis.

5. LA TRANSFORMATION ARTISANALE

Effectuée par les femmes des pêcheurs, ou par ces derniers eux--mêmes., elle absorbe 57 % des débarquements totaux annuels de la zone. Il est très difficile de parler en Casamance de véritable concurrence entre la transformation artisanale et le mareyage pour l'achat sur la plage. Avec les techniques de transformation pratiquées (guedj, tambadiang, métorah, saly, yeet), le poisson utilisé est généralement constitue d'espèces non commercialisées et/ou non commercialisables en frais (requins, raies, courbine, mulets...), Elle permet ainsi la valorisation des surplus de production.

Dans les points de débarquement où se posent des problèmes d'écoulement et de conservation du poisson frais, les pêcheurs transforment eux-mêmes le produit pêché pour éviter des pertes,

La transformation artisanale constitue un débouché indispensable à la production de la zone mais les prix pratiqués sont relativement peu élevés.

TABLEAU 30 - Population de la Casamance

	1976	1984*	1990*
1. **DEPARTEMENT DE** BIGNONA			
Bignona	14 518	17 037	19 209
Diouloulou	28 224	33 121	37 344
Sindian	38 334	44 985	50 720
Tanghoury	33 891	39 771	44 842
Tendouk	35 684	41 875	47 214
TOTAL	150 651	176 790	199 330
2. DEPARTEMENT-KOLDA			
Kolda	18 992	22 287	25 128
Dalo	44 982	52 786	59 517
Dioulalolon	36 276	42 570	47 997
Medina yorofoula	30 705	36 032	40 626
TOTAL	130 955	153 677	173 270
3. DEPARTEMENT-OUSSOUYE			
Oussouye	2 480	2 910	3 281
Kabrousse	8 744	10 261	11 569
Loudia-wolof	16 910	19 844	22 374
TOTAL	28 134	33 015	37 224
4. DEPARTEMENT-SEDHIOU			
SEDHIOU	9 338	10 958	12 355
Bounkiling	56 068	65 796	74 185
Diattacounda	41 513	48 715	54 927
Djinde	44 789	52 560	59 261
Marssasoum	26 843	31 500	35 516
Tanaff	33 931	39 819	44 895
TOTAL	212 472	249 338	281 128
5. DEPARTEMENT-VELINGARA			
Velingara	3 775	4 430	4 994
Boucotte	32 133	37 708	42 516
Kounkanne	54 702	64 193	72 377
TOTAL	95 610	112 199	126 504
6. DEPARTEMENT- ZIGUINCHOR			
Ziguinchor	69 757	81 860	92 297
Niaguiss	28 190	33 081	37 299
TOTAL	112 273	131 753	148 551
TOTAL GENERAL	730 095	856 774	966 010

Source : recensement général de la population
(*) données extrapolées sur la base d'un taux de croissance démographique de 2 %.

TABLEAU 31.- ORIGINE DB.5 ARRIVAGES DE POISSON FRAIS AV MARCHE DE GUEULE-TAPEE EN 1983 (EN KG)

MOIS / ORIGINE	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAUX	%
GRANDE COTE	307 119	96 221	192 990	210 135	363 865	460 141	73 296	13 916	10 648	33 866	40 938	62 589	1 865 724	12.24
CAP-VERT	66 076	84 856	122 232	96 708	119 022	89 643	73 423	37 590	18 296	34 665	34 625	33 778	810 914	5.32
PETITE COTE	557 296	566 043	437 908	450 282	132 983	211 095	294 883	254 748	342 180	498 187	977 425	1 142 600	5 865 630	38.48
SINE SALOUM	50 180	15.5 797	109 183	67 932	21 042	25 945	62 204	72 558	63 848	121 853	105 125	58 184	913 851	6
CASAMANCE		2 000		1 944	4 522	4 708	3 458			3 458		6 055	26 145	0.17
USINES CAP-VERT	106 693	54 724	42 586	42 456	68 726	25 688	141 376	93 193	154 958	91 316	33 750	34 015	889 481	5.84
PORT DE DAKAR	381 296	373 996	354 827	426 244	266 457	200 786	533 105	399 965	452 018	470 650	495 251	514 450	4 869 045	31.95
TOTAL	468 660	333 637	259 726	295 701	976 617	018 006	1 181 745	871 970	1 041 948	1 253 995	687 114	1 851 671	15 240 790	100.00

L I S T E D E S T A B L E A U X

PAGE

TABL. 1 : Recensement 1983 du parc piroguier maritime en Casamance 12

TABL. 2 : Recensement du parc piroguier en Casamance en Avril 1984 14

TABL. 3 : Population de pêcheurs dans les pr incipaux points de la zone en Avril 1984, 16

TABL. 4 : Débarquements dans la région de la Casamance en 198.3 Y répartition par espèce. 17

TABL. 5 : Répartition des débarquements entre les différentes zones de la région. 18

TABL. 6 : Débarquements totaux dans la zone du projet en 1983. 19

TABL. 7 : Débarquements totaux mensuels et par espèce dans le département de Bignona en 1983, 20

TABL. 8 : Débarquements totaux mensuels et par espèce dans le département d'Oussouye en 1983 . 21

TABL. 9 : Répartition des débarquements entre les principaux centres du département d'Oussouye en 1983. 2%

TABL . 10: Variabilité de la consommation de poisson selon l'ethnie. 51

TABL , 4 1: Espèces consommées selon la zone géographique et l 'ethnie, 51

TABL . 12: Variabilité de la consommation de poisson selon la taille du groupe alimentaire. 52

TABL . 13: Variabilité de la consommation de poisson selon la situation géographique, 51

TABL . 14: Evaluation du bilan. de la zone du projet en poisson. 53

TABL . 15: Demande de poisson du marché hôtelier. 54

TABL . 16: Production de poisson transformé dans la zone du projet, 55

TABL . 17: Origine des arrivages de poisson frais sur 'le marche St-Maur, 56

TABL . 18: Composition des arrivages de poisson frais surle marche St-Maur . 56

TABL . 19: Composition des arrivages de poisson frais sur le marché de Bignona, 57

TABL. 20: Origine des arrivages de poisson frais sur le marché de Bignona.57

PAGE

TABL. 21: Appartenance ethnique, région d'origine et nombre d'années dans le métier de mareyeur par classe d'âge. 58

TABL. 22: Métier antérieur et ancien métier exercés par les mareyeurs. 59

TABL. 23 : Appartenance ethnique, région d'origine et nombre d'années dans la profession de bana-bana par classe d'âge. 60

TABL. 24: Métier antérieur et ancien métier exercés par les bana-banas 61

TABL. 25: Coûts de transport par trajet. 62

TABL . 26: Coûts de transport annuels. 62

TABL . 27: Coûts totaux de transport par trajet et par kg. 63

TABL. 28: Prix au débarquement pour les principales espèces en Casamance et à Hann en Juin 1984. 64

TABL. 29: Prix moyens de détail sur les marchés de la Casamance et de Gueule-Tapée. 65

TABL. 30: Population de la Casamance. 72

TABL. 31: Origine des arrivages de poisson frais au marché de Gueule-Tapée. en 1983. 73

LISTE DES FIGURES

	PAGE
FIG. 1 : Structure du parc piroguier en Casamance en Avril 1984.	23
FIG. 2 : Composition des captures dans la région de la Caramance.	24
FIG. 3 : Evolution comparative des débarquements dans la zone du projet.	25
FIG. 4 : Structure des débarquements dans la zone du. projet	26
FIG. 5 : Structure des débarquements dans le département de Bignona.	2:
FIG. 6 : Structure des débarquements dans le département d'Oussouye.	28
FIG. 7 : Importance des débarquements dans les centres du département d'Oussouye.	29
FIG. 8 : Répartition des mareyeurs selon l'âge et l'origine ethnique.	66
FIG. 9 : Répartition des mareyeurs selon le type d'unités de pêche possédées.	66

B I B L I O G R A P H I E

ANONYME, 1984.- Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise en 1983 Rapport annuel de la Direction des pêches et de l'océanographie.

CHABOUD (C.), KEBE (M.), BARBE (F.), 1982.- Les prix au débarquement et sur le marché de gros de Gueule-Tapée 1977-1981. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 107, 200 p.

CHABOUD (C.), 1983.- Le mareyage au Sénégal, Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 87, 112 p.

CHABOUD (C.), KEBE (M.), 1984.- Mareyage de poksson frais, prix au débarquement et sur le marché de Gueule-Tap&e en 1982 et 1983. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître.

CHAUVEAU (J.P.), 1982.- La navigation et La pêche dans l'histoire du littoral sénégambien. in Doc. sci. Cent, Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye,, 84, pp 25-36.

CHAUVEAU (J.P.), 1983.- Sociologie de la pêche artisanale maritime au Sénégal : méthodologie et recherches en cours. in Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, pp. 37-54.

CHAUVEAU (J.P.), 1983.- Bibliographie historique du littoral sénégambien et de la pêche maritime (milieu du XV^{e}, début du XX^{e}siècle). Doc. sci. Cent. océanogr. Dakar-Thiaroye, 92, 72 p.

CHAUVEAU (J.P.), 1984.- Histoire économique des pêcheries européennes et industrielles au Sénégal, jusqu'aux premières années de l'indépendance. Essai de comparaison avec la situation contemporaire. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître.

CHEVASSUS-AGNES (S.), NDIAYF (A.M.), 1980.- Enquêtes de consommation alimentaire de l'ORANA de 1977 à 1979 ; Méthodologie,, résultats. Arch. ORANA, 20 p. multigr

CORMIER (M.C.), 1981.- Le marché au poisson de Gueule-Tapée à Dakar. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 85, 90 p.

CORMIER (M.C.), 1984.- Les pêcheurs maritime< de la Casamance. Rapp. int Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 46 p.

DEME (M.), 1983.- Les exportations de poisson de la pêche artisanale sénégalaise. in. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 90, 26 p.

DIAW (C.), 1980.- Approche monographique d'une grande senne de plage de Hann. à Dakar. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye 90, 26 p.

DIAW (C.), Social and production relationships in the artisanal maritime fisheries of West Africa : a comparative analysis Thèse de master, Univ. Michigan, US, 256 p.

DIAW (C.), 1984.- Formes d'exploitation du m-i lieu, communautés humaines et rapports de production dans Le secteur de la pêche en Casamance. Rapp. int. Cent. Rech. océanogr., à paraître.

DURAND (M.H.), 1982.- Aspects socio-économiques de la transformation du poisson de mer au Sénégal, Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 103, 95 p.

FONTANA (A,), WEBER (J.), 1983.- Aperçu de la pêche maritime sénégalaise Arch. Cent, Rech. océanogr. Dakar-Thiaraye, 121, 34 p.

FREON (P.), WEBER (J.), 1982.- Djifère au Sénégal, %a pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel, A paraître FAO.,

KEBE (M.), 1982.- La pêche cordière au Sénégal, Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye., 81, 19 p.

KEBE (M.), 1982.- L'approvisionnement en poisson de la région du Cap-Vert (Sénégal), in Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, 55-90,

KEBE (M.), 1983.- Le mareyage de poisson frais au marché de gros de Gueule-Tapée, in. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 85, pp 29-43

KEBE (M.), 1984.- Commercialisation du poisson de mer dans les régions intérieures du Sénégal : Bilan provisoire : Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître.

SOCECO-PECHART, 1982.- Dictionnaire des points de débarquements de la pêche artisanale maritime au Sénégal, en 198 1. Arch. Cent.. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 109, 90 p.

SOCECO-PECHART, 1982. -- Recensement: de la pêche artisanale maritime au Sénégal Avril et Septembre 1981. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye 83, 38 p.

SOCECO-PECHART, 1983.- Recensement:~ de la pêche artisanale maritime au Sénégal Avril et Septembre 1982. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 911, 29 p.

SOCECO-PECHART, 1984. -- Recensements de la pêche artisanale maritime au Sénégal Avril et Septembre 1983. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye. à paraître.

WEBER (J.), 1980.- Socio-économie de la pêche artisanale en mer au Sénégal, hypothèses et voies de recherche, in Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, pp. 3-24.

WEBER (J.), CHABOUD (C.), KEBE (M.), CURY (P.), 1981.- Le poisson dans la région de Ruf isque : Etude d'implantation d'un centre coopératif de rnareyage. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, diff. rest., 159 p.

WEBER (J.), 1982.- Les enquêtes socio-économiques au CRODT. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 110, 35 p.

WEBER (J.), CHAUVEAU (J.P.), 1982.- Le centre coopératif de mareyage de Joal : contraintes découlant du choix du site, Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye diff. restr.

WEBER (J.), 1982.- Pour un approche globale des problèmes de pêche : la filière du poisson au Sénégal. in doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye 84, pp. 97-109.

WEBER (J.) et FONTANA (A.), 1983.- Pêche et stratégie de développement. Discours et pratiques. in Rapp. pêches/FAO, Inf. Pesca, (295) suppl. : 271-278.

WEBER (J.), 1984.- Suivi d'unités de pêche artisanale sénégalaise : Résultats et méthodologie. Doc. sci. Cent.. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître.

ANNEXE I

PRESENTATION DES PECHEURS MARITIMES EN CASAMANCE (1)

Il est tentant d'opposer en Casamance les pêcheurs étrangers migrants aux pêcheurs autochtones résidents en permanence dans les villages. En réalité on compte parmi les pêcheurs migrants des autochtones tandis que des pêcheurs étrangers tendent à se sédentariser. Ces déplacements inter et intra-régionaux dominent l'activité de pêche en Casamance.

Après avoir présente les différentes communautés de pêcheurs, nous décrirons leur dynamique spatio-temporelle.

1. LES COMMUNAUTES DE PECHEURS :

Quatre communautés dominent : les *Nyominka, les Diola, Les Wolof* et les *Lébou* :

- Les *Nyominka,* originaires du Sine Saloum, sont les plus importants, Historiquement, ce sont les premiers pêcheurs à avoir fait des campagnes en Casamance. Ils se concentrent à Ponta Diogane et à Ponta Bassoul, Nombreux à Ziguinchor, on les trouve aussi à Elinkine, Saloulou, Boudiédiéte et Diogué. Leurs villages d'origine situés dans les îles du Saloum sont par ordre d'importance : Bassoul, Diogane, Niodior, Toubacouta.

Ponta Bassoul, par exemple, est un campement saisonnier qui accueille chaque année les pêcheurs de Bassoul avec leurs femmes et leurs enfants en bas âge, et ce, depuis près de 30 ans. On y compte 11 sennes do plage(2), ainsi environ 110 familles s'installent de Septembre à Juin à Ponta Bassoul.

- Les *Wolof* représentent près du quart des pêcheurs interrogés, Comme *les Nyominka,* ils ont la réputation de pêcheurs "professionnels", aux migrations anciennes s'adaptant à celles des poissons, véritables "nomades maritimes".

---

(1) Résume d'un rapport de M.C. CORMIER en Mai, intitulé :"les pêcheurs maritimes de la Casamance", établi à partir du dépouillement des enquêtes effectuées par C.M. DIAW (Soc~iologue ISRA) et M.C.CORMIER (Géographe ORSTOM) et trois enquêteurs du CRODT : A. DIATTA, M. DIOP, M. FAYE, en Mars 1'384, auprès des pêcheurs des 9 plus grands centres de pêche maritime de Casamance (Boudiédiéte, Cap-Skiring, Diembering, Boucotte, Elinkine, Ponta Bassoul, Saloulou, Kafountine) . 59 pêcheurs ont été interrogés, ce qui correspond à 54 unités de pêche,

(2) En Mars 1984,

Tous originaires du Walo, ils viennentt de Guet-Ndar, de la trille même de Saint-Louis, du Gandiolais .

En Casamance, les Guet-ndariens se concentrent à Kafountine, les Gandiolais à Boucotte. Sinon, ils sont présents à Saloulou, Diogué et Cap-Skiring sans former de campements saisonniers comparables à ceux des *Nyominka*

A Kafountine, ils revendiquent le droit du premier occupant ; leurs "*Pinch*" occupent une position centrale sur la plage. Les *Diola* autochtones, se sont installés nettement à l'écart., ce qui révèle des tensions entre les communautés.

- Les ***Diola*** représentent 15 % des pêcheurs interrogés. Leur importance est sous-estimée, du fait qu'ils sont souvent recrutés sur place comme manoeuvres par les pêcheurs étrangers.

Les unités de pêche spécifiquement ***Diola*** appartiennent à des coopératives équipées avec l'aide du CARITAS ou du GOPEC, dans la plupart. des cas . On les rencontre dans les villages maritimes comme Kafountine, Saloulou où leurs membres résident en permanence. Elles sont aussi originaires de villages continentaux comme Tendouck et Thionck-Essyl. Ces pêcheurs migrent au cours de l'année. Ils passent l'hivernage au village pendant la période des travaux rizicoles. Après les récoltes, ils migrent vers la mer, à Boudiédiéte pour les pêcheurs de Thionck-Essyl , à Diogué pour les autres. A partir de Mars-Avril, ils remontent vers leurs villages en faisant une escale de 1 à 2 mois à Badiankassel, en face de Carabane .

A partir de Juin, on les retrouve dans leur village ; où ils n'abandonnent pas pour autant la pêche : ils sortent la nuit dans les bolons alentours et: peuvent même effectuer des campements de 1 - 2 jours jusqu'à la mer.

De plus en plus, certains d'entre eux délaissent les travaux rizicoles pour se consacrer à plein temps à la pêche, activité davantage rémunératrice.

- Les ***Lébou*** sont un peu moins nombreux que les ***Diola. Les*** unités de pêche originairesde Yenne prédominent. Elles se concentrent à Diembéring, Kafountine et Cap-Skir.ing.

- Les Sérère, originaires de Ngaparou migrent vers Elinkine et Kafountine. Ils ne représentent que 15 % des pêcheurs interrogés.

Plus intéressante est la présence des *Toucouleur-Cubalbé*, en nombre équivalent aux ***Sérère.*** Ces pêcheurs sont les témoignages vivants d'anciennes migrations depuis la région du Fleuve. Ils sc disent aujourd'hui originaires de villages casamançais, comme ***les*** *Bambara, Socé,* ***Mandingue,*** migrent en saison sèche principalement vers Boudiédiéte.

Tous ces pêcheurs sont musulmans **en** majorité **de** confrérie tidiane ou khadri. On ne compte qu'un seul catholique: un *Diola*, ce qui est étonnant puisque les *Diola* représentent 15 % de l'échantillon.

En moyenne, ces pêcheurs sont: assez âgés (38,5 ans), 80 % ont entre 25 et 55 ans : le métier de pêcheur migrant est fatiguant et dangereux. Un partage des tâches s'effectue au sein de l 'équipage en fonction de l 'âge.

Les moins de 25 ans sont en apprentissage ; dès l 'âge de 10 **ans les** enfants des pêcheurs embarquent .

La majorité des capitaines ont entre 25 et 55 ans. Cette tâche nécessite les pleines capacités physiques du pêcheur , l'expérience. Quand le capitaine n'est pas le membre le plus âgé de l'équipage, les responsabilités sont partagées.

A terre, 1 'aîné est responsable, surtout quand il est à la fois le maître. de la maison "*borom kër* ", le propriétaire de la pirogue et/ou du filet.

Trop âgé pour sortir chaque jour en **mer,** il. s 'occupe de la réparation des filets, de la vente du poisson, de la comptabilité, du partage des produits, de l'organisation domestique, Il confie le plus souvent sa pirogue à un parent plus jeune responsable en mer de 1 'unité de pêche. Le capitaine dirige la pirogue, sait où et quand sortir, où et quand lancer le filet.

La plupart des pêcheurs exercent cette activité de longue date, :Les plus récents dans la profession sont d'origine *Diola*.

Certains se disent pêcheurs en mer depuis peu, alors qu'ils pratiquaient la pêche dans le fleuve, Ces pêcheurs **en** mer de fraîche date sont d'origine *Diola, Mandingue, Peulh,* et même *Nyominka* , toutes communautes de milieu fluvio-maritime,

Les pêcheurs d'origines woïof, *lébou, sérère*, issus de villages et de parents chez qui la pêche est l'activité principale,: s'adonnent, tout naturellement à la pêche depuis 'Le plus bas âge, ce qui ne les empêche pas de posséder de la terre et d'avoir des activités secondaires.

Près des 2/3 des pêcheurs ont une double voire une triple activité ; les travaux agricoles ramènent le pêcheur au village pendant l'hivernage. Ainsi, les travaux des rizières concernent 29 % **des** pêcheurs interrogés : il s'agit essentiellement de *Diola* et de *Nyominka* . 26 % sont occupés par les cultures pluviales de plateau (mil , arachide, secondairement maïs) . *Lébou, Sérère,* Gandiolais, *Mandingue* et *Peulh* de Moyenne Casamance sont les premiers concernes.

Un seul pêcheur pratique le maraîchage, qui requiert une présence quasi-permanente au village. Une faible proportion de pêcheurs exercent des activités non-agricocles (maçon, menuisier, piroguier). Là comme pour le maraîchage, la pêche est une activité concurrente de saison sèche.

Ainsi. le cas de figure le plus courant est le partage du calendrier des activités selon la saison des pluies (agriculture! et la saison sèche (campagne de pêche).

Malgré tout, un bon tiers de t 'échantillon se compose de pêcheurs stricto *sensu.* Leur calendrier est rythme par les saisons de pêche ; ils migrent le long des côtes comme les poissons. Cela est le fait de presque tous les pêcheurs originaires de Saint-Louis, du Gandiolais et de certains *Nyominka.*

2.- LES MIGRATION5 :

Les communautés de pêcheurs en Casamance sont essentiellement migratrices, Nous examinerons successivement le temps et l'espace des migrations.

Les campagnes de pêche durent de 3 à 11 mois. Les séjours de longue durée (6 à 8 mois) sont prédominants : les pêcheurs retournent dans leur village natal pour les cultures de l'hivernage (6 à 4 mois).

La majorité des pêcheurs arrivent en Casamance en Septembre ou en Octobre, c'est-à-dire après l'hivernage et après la Tabaski(1) et repartent chez eux en Juin juste avant l'hivernage. Les saisons les plus fréquentes de migration vont de Septembre ou Octobre à Juin. Elles correspondent à la saison sèche, à la saison de pêche(2) et à la saison touristique de la Casamance(3).

L'espace utilisé pour les migrations dépend du lieu de départ, des arrêts au cours de la migration, du lieu d'accueil en Casamance .

La régularité des migrations d'une année sur l'autre varie beaucoup selon l'ethnie et le lieu d'installation en Casamance.:

- Certaines migrations sont régulières, stables, fort anciennes, le fait de groupes de pêcheurs de même origine, du même village et souvent de la même famille. Ainsi en est-il. pour les *Nyominka* de Ponta Bassoul et Ponta Diogane.

---

(1) En 1983, la Tabaski s'est fêtée le 18 Septembre.

(2) Les pêcheurs suivent la migration des langoustes et de poisson ; ils vont en Casamance au moment où les eaux sont les plus poissonneuses, c'est-à-dire quand les eaux. chaudes entrent en contact avec les eaux f roides (phénomène d'upwelling).

(3) L'ouverture des hôtels assure aux pêcheurs des débouchés, surtout pour les poissons de haute valeur marchande et les langoustes.

-- D'autres sont anciennes mais les lieux de séjour en Casamance ont varie. Elles sont souvent le fait de pêcheurs "professionnels" qui suivent le poisson et s'adaptent aux changements des conditions écologiques et politiques (1) . Globalement les pêcheurs tendent à pêcher de plus vers le Sud,

- D'autres, récentes , sont le fait de jeunes pêcheurs étrangers ou autochtones . Le fait correspond à l'introduction des moteurs et l'adoption de grands filets plus tardivement en Casamance que dans les autres rëgions sénégalaises côtières.

Les itinéraires suivis par les migrants font ressortir les regroupements des pêcheurs de la même ethnie et du même village d'origine :

- Les trois grands pôles de départ sont Saint-Louis (avec Guet-Ndar et le Gandiole), la Petite Côte et les îles du Sine-Saloum. Les lieux de départ secondaires se situent en Gambie (Banjul, Bulfut) .

- La Gambie est un lieu d'arrêt privilègié sur le chemin de la migration pour pêcher, réparer le matériel.) se reposer, passer les fêtes religieuses, prendre la famille, faire des achats. Abënë, Kafountine et Banjul sont les centres où les pêcheurs s'arrêtent le plus fréquemment pour pêcher, avant d'atteindre leurs campements saisonniers.

A peu près toutes les migrations s 'effectuent du Nord au Sud ; selon. les pôles d'arrivée, l'aire de recrutement des pêcheurs est plus ou moins vaste.

A Kafountine et Boucotte, les pêcheurs viennent de toute la côte sénégalaise exception faite du Sine Saloum. Les Saint-Lousiens , les Gandiolais et les *Lébou* de la Petite Côte sont majoritaires,

Au Cap-Skiring , à Saloulou. et à Diembéring, les pêcheurs viennent surtout de la Petite Côte et des îles du Saloum,

Si certains pêcheurs de même origine se dispersent en Casamance (2) , la plupart migrent au même moment vers le même campement : les pêcheurs de Pointe Sarène se regroupent au Cap-Skiring , ceux de Katine (Thionck-Essyl) à Boudiëdiéte, ceux de Gandiole à Boucotée, ceux de Bassoul à Ponta Bassoul. ..

---

(1) Comme dans le cas de la pêche en Guinée-Bissau

(2) Ainsi en est-il des *Lébou* de Yenne qui se dispersent entre les centres du Cap-Skiring, Abèné , Kafountine et Diembéring .

Les mot ifs avancés pour pêcher si loin du village d'origine sont d'abord d'ordre "biologique" : plus du 1/3 des pêcheurs veulent suivre **la** migrat ion des poissons . Par ailleurs, la Casamance apparaît comme une régi on neuve aux ressources hal Peutiques, encore inexploitées. La simili tude des migrations, des saison: de pêches, des l ieux de pêche, des engins de capture (fi l et dormant), des débouchés de la langouste et de la sole l e s font rechercher de concert par le:. pêcheurs.

Les raisons économiques motivent près d'un tiers des pêcheurs : en Casamance, La concurrence entre les pêcheurs est bien moindre que sur Les autres côtes sénégalaises et les conditions d'exercice de l 'activité pêche sont moins dangereuses. Par ailleurs, le développement touristique de la Casamance assure des débouchés aux pêcheurs. Ainsi, en Casamance, les rendements sont meilleurs car la production est, supérieure et le poisson de qualité est vendu à des prix élevés.

Enfin, les motivations d'ordre social ne sont pas sans importance(l) : le pêcheur quitte le village pour <'émanciper, la migration est un moyen d'éviter les dépenses de prestige et Les pressions sociales.

Au total , ce qui frappe le plus en Casamance, c'est la variété des déplacements, à courte ou longue distance, de quelques jours à plusieurs mois , inter ou intra-régionaux.

La présence de. diverses communautés de pêcheurs dans le même campement fait ressortir les différences : rapport à l'espace halieutique des communautés étrangères très libre, très souple qui s'oppose à celui des *Diola*, plus à l'aise dans leurs bolons ou le fleuve Casamance, encore que certains s 'aventurent en mer .

(1) 22,5 % de:; pêcheurs sont concernés.

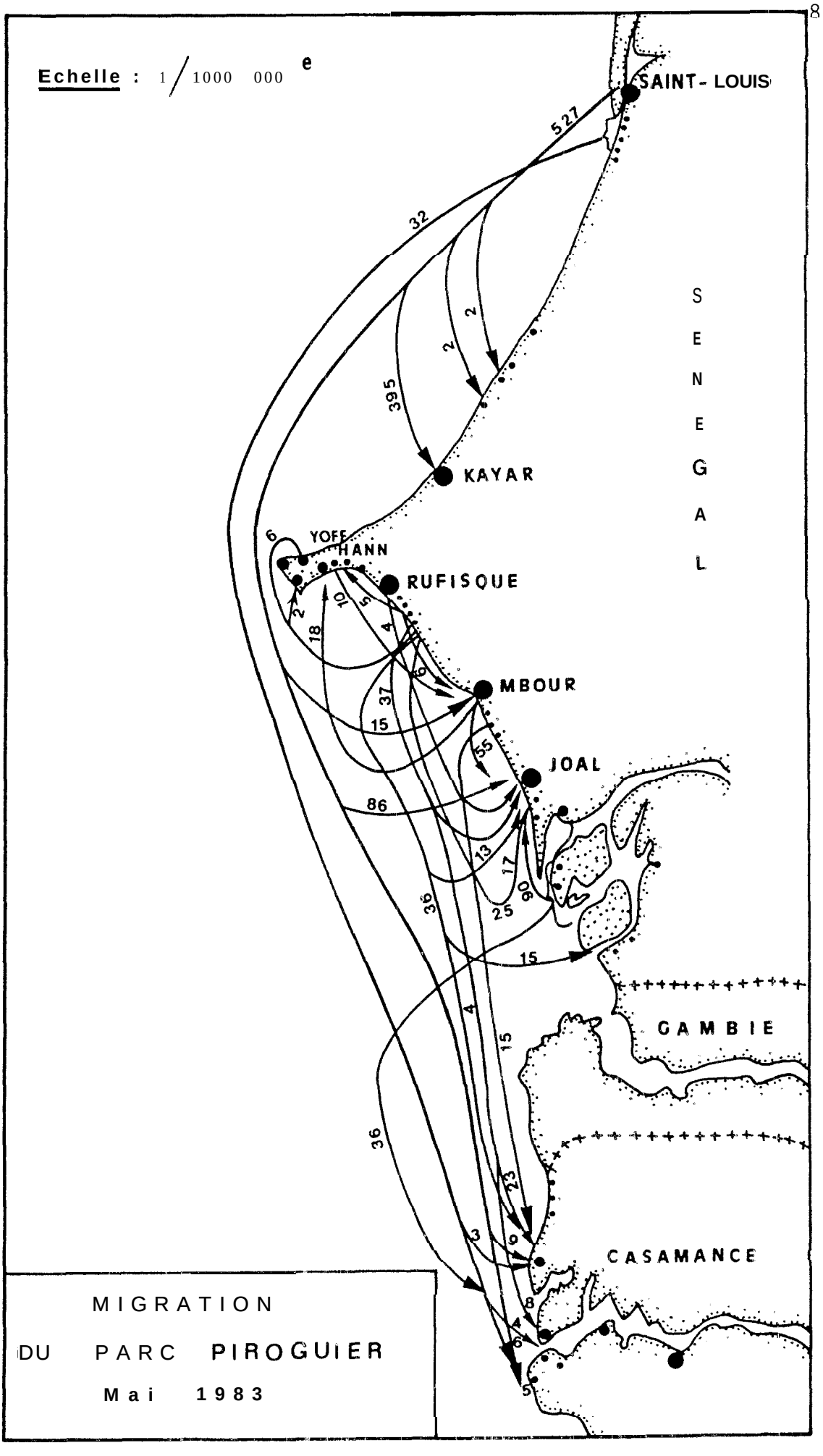
Echelle : 1/1000 000e
SAINT-LOUIS
527
32
2
2
395
KAYAR
SENEGAL
6
YOFF
HANN
RUFISQUE
2
18
10
5
4
6
37
15
MBOUR
55
JOAL
86
13
17
90
25
36
15
4
15
GAMBIE
36
23
3
9
CASAMANCE
8
6
5
MIGRATION
DU PARC PIROGUIER
Mai 1983

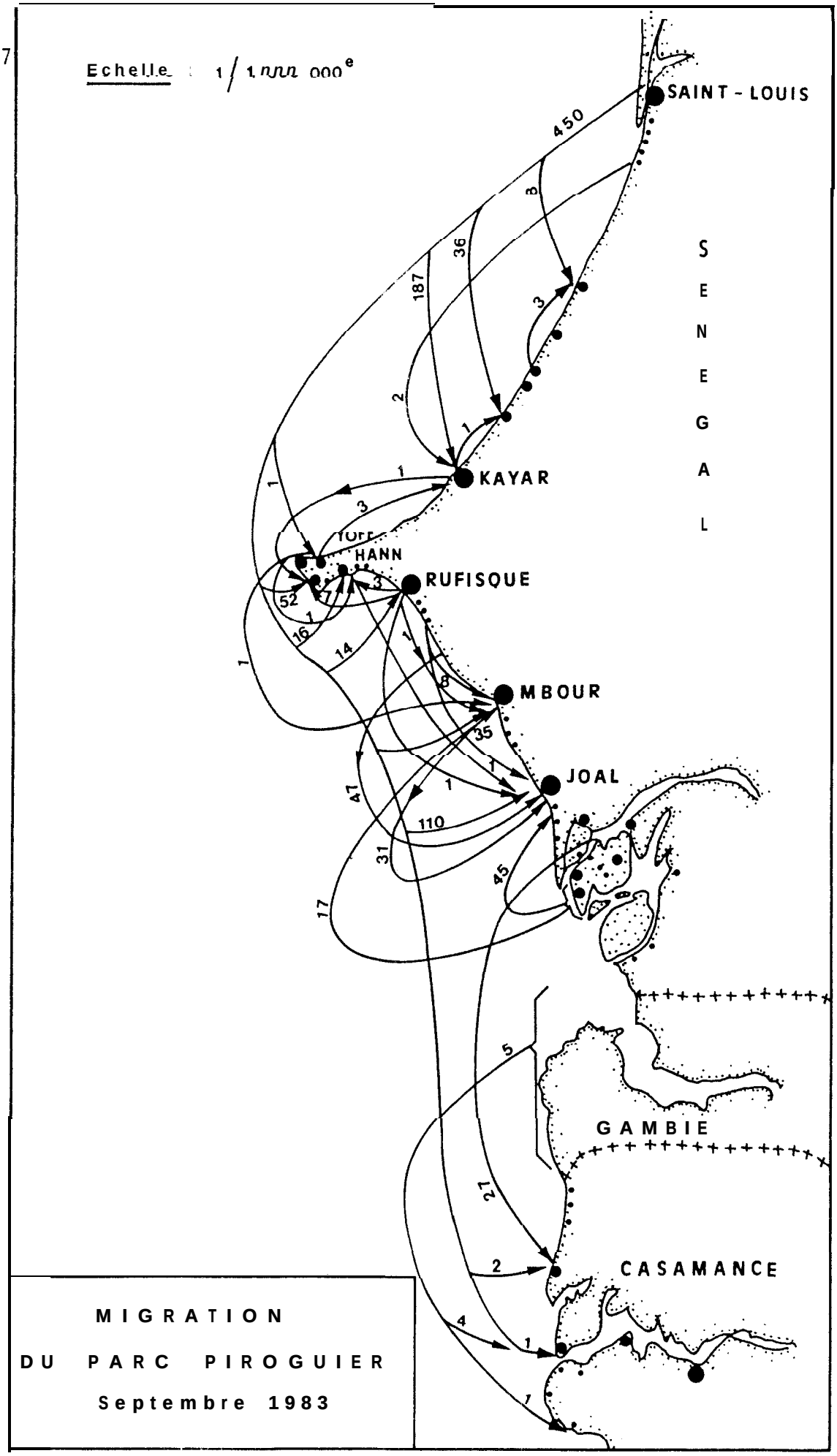

MIGRATION

DU PARC PIROGUIER

Septembre 1983

A N N E X E 1 1

NOTE SUR. LES SYSTEMES DE PART UTILISES PAR LES PECHEURS DE. LA COTE ATLANTIQUE CASAMANCAISE(1)

1.- DONNEES DU PROBLEME

Les enquêtes ef f ec tuées en Mars 1984, ont porté sur un échantillon de 59 pêcheurs dont seulement 54 chefs d'unité. La 'différence pêcheurs /chefs d 'U. P. (unité de pêche) est compensée , comme le dépouillement a permis de le constater par le fait que certains chefs d'U.P. se trouvent à la tête de plusieurs U.P. (2 à 4 U.P.) et ont donné des informations sur ces dernières. 8 U.P. supplémentaires ont ainsi. été enquêtees, soit.. un total de 62 U.P.

Pour 3 unités de F.D, les données sur le système de part sont absentes ou défectueuses , Une U.P. ligne n'a pas de système de partage, On aboutit donc à un total de 58 U.P. dont nous connaissons les modalités de partage du produit.

Les unités de filet dormant (FD) sont nettement dominantes sur la Côte Atlantique. Elles représentent 46 sur les 62 U. P, enquêtées , soi!- 74,2 %. Les unités de senne de plage (SP) sont au nombre de 10 et représentent 16 % du total de l'échantillon, Viennent ensuite les filets maillants dérivants de fond (FMd "Yolal") au nombre de 3 (4 ,8 %) et les filets maillants rlérivants de surface (FMd "Félé-félé") évoluant exclusivement en esutaire, au nombre de 2, soit 3,23 %. Une seule U.P. à la ligne a été interrogée (1,6 %) . Cette dernière fonctionne avec 1 seul marin, le propriétaire n'est dont pas concerne par la question du partage.

Il faudrait peut-être souligner que les unités de Yol al ont probablement été sous-estimée5 puisque la plupart ne sont opérationnelles qu'en hivernage, de Juillet à Octobre par exemple à Ponta Bassoul et de Mai à Septembre à Saloulou. En fait, plusieurs unit& de FD oc: de SP ont en réserve un FMd Yolal qu'elles utilisent pendant cette période.

---

(1) Cette étude constitue une première synthèse des résultats d'enquêtes effectuées par C.M. DIAW et M.C. CORMIER auprès de pêcheurs opérant dans la zone maritime de la Casamance (voir annexe 1 Un rapport plus détaillé fera l'objet d'une publication ultérieure.

Une dernière remarque : l'enquête que nous avons effectuée est, en réalité un sondage accidentel, non aléatoire. S'il est probable que les résultats obtenus constituent une approximation acceptable de la situation sur la Côte Atlantique - compte tenu du fait que nous avons choisi une démarche d'investigation par village et par pinch - ii n'est reste pas moins que ceux-ci ne sauraient être généralisables tels quels.

Enfin, du point de vue du système de part, il faut noter que toutes les implications des projets en cours (GOPEC, CARITAS, etc. . .) ne seront pas perçues , du fait que nous avions délibéremment remis à plus tard, notre enquête sur ce type d'organisation de la pêche.

2.- EES MODALIITES DE REPARTITION DU PRODUIT

Il est nécessaire de distinguer Le "système de part" proprement dit, qui. fait référence aux mécanismes fondamentaux régissant l'appropriation du surplus dans les U.P., des modalités spécifiques de répartition du produit dans différentes U.P. (DIAW, 1983). Il n'est donc pas possible de "donner" le système de part pour toute une région - comme Van chi et Gibeau ont eu à le faire pour l'ensemble du Sénégal (Rapport SCET, 1979 ; DIAW, 1981)- sans passer par 1 'étude concrête des modalités empiriques de son actual isation(1).

Rien que pour la pêche au F.D. en Casamance Atlantique, tous sous-types confondus , 8 modalité:; distinctes dz répartition. du produit ont été empiriquement repérées sur le terrain. Pour L'ensemble de notre échantillon, nous en avons identifié 14 (voir tableaux ! à 3). Il est. cependant possible, analytiquement, de regrouper ces différentes modalités en se fondant sur leur logique sous-jacente.

Comme ailleurs au Sénégal et en Afrique de l'ouest, il existe 2 systèmes fondamentaux de partage dans la région étudiée.

2.1. Système "cloisonné" :

Son principe de base est constitue par le fait que le fond de rémunération du capital et de la propriété est distinct du fond de rémunération du travail.

---

(1) En fait l'analyse, pour être "scientifiquement" correcte devrait prendre en. compte 1 'organisation économique générale des U.P. (caisse commune et fonds de reproduction du capital fixe et de la force de travail etc...) ainsi que son organisation sociale (organisation domestique, logement, cuisine etc...), ce que nous n'avons pas le temps de faire ici.

Dans notre échantillon cependant, le capital fixe n'est jamais rémunéré globalement à partir du même fond, sauf dans les cas des petites unités de filets maillants dérivants enquêtées (modes 10, 11, 13, 14). Parmi les unités de F.D., seule la rémunération du moyen de production principal - le filet - constitue une part distincte. Les autres moyens de production (moteurs, pirogues) sont rémunérés à partir du même fond et suivant le même principe que l'équipage. A l'intérieur de ce fond commun, les parts sont individualisées et identiques.

Dans l'une des unités de F.M.d, il y a cependant une part différentielle octroyée au chef d'U.P.

Le système cloisonné, qui comprend 2 sous-types principaux, auquels s'ajoute une modalité tout à fait particulière propre à une F.D. de Boudiédiéte se présente pour l'ensemble des unités concernées dans notre échantillon de la manière suivante : (voir tabl. 4 et 5).

Une 3ème forme d'organisation, marginale, est: caractérisée par Le fait que l'U.P. - une F.D opérant à Boudiédiéte - est elle même composée de sous-unités utilisant des filets et des équipages différents, Tandis que l'U.P toute entière consacre un jour sur deux au remboursement d'une créance contractée collectivement pour l'achat d'une grande pirogue, les sous-unités pratiquent 2 modalités de partage, Nous avons donc un mode n° 8 qui se présente très schématiquement comme suit :

Mode n° 8 : une F.D 1,72 % du total de l'échantillon

Organisation interne du système de part :

A- (2 sous-groupes) : Moyens production (filet) 50 %

Equipage (3 personnes) : 50 %

B- (1 sous-groupe) : Filet 1/3

Equipage (2 personnes) : 2/3

En résumé, 14 U.P. dans notre échantillon utilisent un système de part "cloisonné"(1) .

Ces 14 U.P. représentent 24 % de notre échantillon, soit moins d'un quart (1/4) de celui-ci.

---

(1) On a pu voir l'extraordinaire diversité des formes de partage à l'intérieur de ce système, Une analyse ultérieure intégrant des variables jusqu'ici négligées (taille de l'équipage, frais communs, organisation domestique, système de propriété et de gestion du capital, etc. ..) devrait permettre de mieux cerner les analogies et les différences à l'intérieur de ce système. Les travaux déjà faits devraient se montrer utiles à cet égard (DIAW, 83).

Des modalités de partage dans les FMd, n'émerge aucun "pattern", sauf que ceux-ci utilisent presque tous un système cloisonné (80 % des FMd).

Il est intéressant de noter qu'aucune S.P. n'utilise ce système alors que celui-ci est en vigueur parmi 20,93 % des F.D.

Il s'ensuit que dans leur grande majorité, les U.P. - F.D (79,1%) et. les U.P. de notre échantillon en général (76 %) utilisent un second système "non cloisonné" de répartition des parts.

2.2. Système "non cloisonné" :

Le principe de base de ce système réside dans le fait qu'il existe un fond unique de rémunération du capital et du travail, Ceci a de nombreuses incidences sur l'appropriation du surplus, suivant les types de pêche (cf. DIAW, 83).

Cinq modalités relevant de ce système ont été empiriquement repérées sur le terrain (Modes n° 1, 5, 6, 7, 9, 13).

Deux grands thèmes se manifestent à l'intérieur de ce système, Le 1er qui correspond au modèle de référence type de ce systéme (mode 1) est marqué par le fait que le moyen de production principal. - filet - est rémunéré par une seule part individuelle de chaque membre de l'équipage ainsi que des deux autres élèments du capital fixe (moteur, pirogue).

Un second sous-type est caractérisé par le fait que le filet n'est pas rémunéré par une seule part, mais par plusieurs, correspondant aux nombres de groupe de nappes ("Sënd" ou "Sabel") utilisées par l'U.P. (Mode 6). Un Sënd est constitue; de Y à 8 nappes et reçoit une part identique à celle reçue par le moteur, la pirogue ou chaque membre de l'équipage.

Les autres modes (5, 9 et 13) présents dans ce système, ne sont en fait que des variantes des modes 1 et 6, caractérisées par l'absence de rémunération de certains moyens de production (tabl. 6).

---

(1) On a pu voir l'extraordinaire diversité des formes de partage à l'intérieur de ce système. Une analyse ultérieure intégrant des variables jusqu'ici négligées (taille de l'équipage, frais communs, organisation domestique, système de propriété et de gestion du capital, etc.. .) devrait permettre de mieux cerner les analogies et les différences à l'intérieur de ce système. Les travaux déjà faits devraient se montrer utiles à cet égard (DIAW, 83).

Nous noterons enfin que la modalité 7 qui est, sous certains aspects, apparentée au système qui vient d'être décrit a cependant été classée séparément. Dans ce système en effet, on note une caractérstique totalement étrangère au système tel qu'il a été historiquement pratiqué au Sénégal : le paiement par mensualité de créances dûes des organismes d'interventions (CARITAS, GOPEC...).

Deux unités correspondent à ce cas, Le mode 7, se présente comme suit :

- deux F.D. soit 3,44 % du total. de l'échantillon,
- paiement. de mensualités de l'ordre de 40 000 F CFA à CARITAS (filet, moteurs, rémunération de la pirogue et de l'équipage selon le mode 1.

De telles U.P, ont probablement été sous-estimées clans notre échantillon, comme il a été dit plus haut..

Tableau 1.- Modes de partage parmi les unités de F.D.

Mode	Chef d'unité interrogés	Nombre total d'U.P.	U.P. concernées	
			N	%
N° 1	14	15	15	34.9
N° 2	3	3	3	7
N° 3	2	5	5	11.6
N° 4	1	1	1	2.3
N° 5	4	4	4	9.3
N° 6	10	12	12	27.9
N° 7	2	2	2	4.6
N° 8	1	1	1	2.3
S.R. (sans réponse)	2	3	0	-
TOTAUX	39	46	43	100

Tableau 2.- Modes de partage parmi les unités de S.P.

Mode	Chef d'unité interrogés	Nombre total d'U.P.	U.P. concernées	
			N	%
N° 1	2	3	3	30
N° 9	7	7	7	70
TOTAUX	9	10	10	100

Tableau 3.- Modes de partage parmi les U.P. secondaires (Yolal, F.F, ligne)

Mode	Chef d'U.P. interrogés	Nombre total d'U.P.	U.P. concernées	
			N	%
N° 10 (Yolal)	1	1	1	20
N° 11 (Yolal)	1	1	1	20
N° 12 (Yolal)	1	1	1	20
N° 13 (Félé-félé)	1	1	1	20
N° 14 (Félé-félé)	1	1	1	20
Sans (U.P. ligne)	1	1	0	
TOTAUX	6	6	5	100

Tableau 4.-

Sous-type 1.- Rémunération disrincte des moyens de production à partir de 2 fonds différents.

Mode	DESCRIPTION		U.P. concernées	N	% dans echantillon total
N°2	Le filet reçoit 1/3 du produit	Le moteur, la pirogue et les membres de l'équipage 2/3	F.D.	3	5,17
N°3	Le filet reçoit un forfait ou une part non déterminée	Le moteur, la pirogue et les membres de l'équipage le reliquat	F.D.	5	8,62
N°4	Le filet reçoit 50 %	Le moteur, la pirogue et les membres de l'équipage : 50%	F.D.	1	1,72
TOTAUX:	SOUS-TYPES 1.-		F.D.	9	15,52

Tableau 5.-

Sous-type 2.- Fond de rémunération globale des moyens de production : distinct du fond de rémunération exclusif de l'équipage.

Mode	DESCRIPTION		U.P. concernées	N	% dans echantillon total
N°10	Moyens de production 32,5-35 %	Equipage : 65-67,5% du produit portion variable -extra part du capitaine	FMd "Yolal"	1	1,72
N°11	Moyens : 3/5 ; 1/5 pour chaque éléments	Equipage : 1/5 NB. 1/5 frais de voyage (frais communs)	FMd "Yolal"	1	1,72
N°12	Moyens de production : 50%	Equipage + femme 50 %	FMd "Yolal"	1	1,72
	Moyens de productions 2/3	Equipage : 1/3	FMd "Félé-félé"	1	1,72
TOTAUX	SOUS-TYPES 2.-		FMd	4	6,90

Tableau 6.- Situation de partage à l'intérieur du système décloisonné

Mode	DESCRIPTION	U.P. concernées	N	% échantillon
N° 1	Part identique à tous les éléments de l'U.P. filet mot., pir., pêch.	15 F.D. 3 S.P.	18	31,03
N° 5	Pas de rémunération du filet. mais rémunération selon, le mode 1 de tous les autres éléments Ref. mode 6, lorsque pr ont nobre de Sënd.	F.D Y	4	6,9C
N° 6	Chaque groupe de nappe (Sënd) reçoit une part, de même que le mot., la pirog. et chaque pêcheur.	F.D.	12	20,69
N° 9	Pas de rémunération de la pirogue et rémunération selon le mode 1 de tous Les éléments de l'U.P.	S.P.	7	12,07
N° 13	Pas de rémunération du matériel (mot., filet, pir.) mode 1 pour équipage.	F.M.d	1	1,72
TOTAUX	SYSTEME : NON CLOISONNE	1) F.D. 2) S.P. 3) F.M.d	42	72,41